



Wallonie

Agence de Développement local



Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par courrier à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie
 Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
 Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle
 Direction de l'Emploi et des Permis de travail
 Place de la Wallonie, 1 (Bâtiment II, 4ème étage)
 5100 Jambes

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative.

En cas de difficulté, vous pouvez consulter le site internet

<http://emploi.wallonie.be>

ou joindre une des personnes de contact.

Direction de l'Emploi et des Permis de travail

Site internet : <http://emploi.wallonie.be>

Personnes de contact

M. Stéphane FERMINE, Attaché

Tél : 081 33 43 15

Courriel : stephane.fermine@spw.wallonie.be

Mme Julie BARBEAUX, Attachée

Tél : 081 33 43 68

Courriel : julie.barbeaux@spw.wallonie.be

Mme Monique MISENGA KASONGO, Attachée

Tél : 081 33 43 41 Fax : 081 33 43 22

Courriel : monique.misengakasongo@spw.wallonie.be

M. Steve MARTELEUR, Assistant (paiements)

Tél : 081 33 43 59

Courriel : steve.marteleur@spw.wallonie.be

Agence de Développement local Rapport d'activité

Objet

L'agence de développement local (ADL) est un outil à la disposition des communes de maximum 40.000 habitants destiné à faire émerger, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs locaux, des projets potentiellement créateurs d'activité économique et d'emplois.

Une subvention annuelle de maximum 63.000 € peut être accordée à l'ADL par le Service public de Wallonie pour couvrir partiellement ses frais de fonctionnement et la rémunération de deux agents (un agent de niveau A et un agent de niveau B ou C ; s'il s'agit d'un agent de niveau C, la subvention régionale est ramenée à 58.500 € maximum). Pour obtenir cette subvention, l'ADL doit être agréée par la Région. L'agrément est accordé par une commission pour une période de trois ans renouvelable.

L'octroi de l'agrément implique un certain nombre d'obligations :

- la forme juridique d'une ADL sera, au choix, une asbl, une régie communale autonome ou une régie communale ordinaire (uniquement pour les expériences pilotes) ;
- le respect des missions dévolues à une ADL (voir le décret à ce sujet) ;
- une participation financière de la commune ou d'autres partenaires locaux au fonctionnement de l'ADL équivalent à 30% au moins de la subvention régionale ;
- l'engagement, par la commune, d'au moins deux agents pour l'agence : un de niveau universitaire, l'autre de niveau gradué ou secondaire supérieur ;
- la remise annuelle à l'administration d'un rapport sur les projets de l'ADL et les actions concrètes accomplies au cours de l'année. Un canevas de ce rapport est proposé ci-dessous ;
- l'inscription des agents de l'ADL dans un processus de formation continue ;
- la réalisation par l'ADL d'actions de développement local non assurées par des opérateurs existants ;
- le développement d'actions cohérentes par rapport à la politique régionale ;
- la recherche de possibilités de rationalisation des structures de fonctionnement entre les dispositifs d'actions locales ;
- la prise en compte, dans les actions entreprises par l'ADL, du principe d'égalité des chances.

Public

Les communes ou groupements de communes limitrophes totalisant maximum 40.000 habitants.

Réglementation

Base légale¹ :

Décret wallon du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local modifié par le décret du 15 décembre 2005.

Table des matières

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL).....	3
2. Ressources Humaines.....	4
3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL.....	5
4. Définition des priorités.....	10
5. Tableau récapitulatif.....	89
6. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL.....	93
7. Formation continue des agents.....	94
8. Formation continue des agents.....	95
9. Communications.....	96
10. Liste des documents à joindre.....	97
11. Déclaration sur l'honneur et engagements.....	97
12. Protection de la vie privée et voies de recours.....	98
Enquête de satisfaction.....	99

¹ Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

1. Coordonnées de L'Agence de Développement local (ADL)

1.1. Identification de l'ADL

Dénomination

ADL de Saint-Hubert

Forme juridique

Régie communale

autonome

Numéro d'entreprise

0 6 2 7 . 7 1 9 . 5 6 3

ordinaire (uniquement si votre commune a bénéficié d'une subvention en tant que projet pilote d'ADL)

ASBL

Numéro d'entreprise

0 6 2 7 . 7 1 9 . 5 6 3

1.2. Adresse du siège social

Rue

Place du Marché

Numéro

1

Boîte

Code postal

6 8 7 0

Localité

Saint-Hubert

Téléphone

0 4 8 5 / 8 2 . 8 8 . 4 4

Téléphone

0 4 8 8 / 8 2 . 7 0 . 0 2

Fax

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Courriel

adl@saint-hubert.be

1.3. Adresse du siège d'exploitation

L'adresse du siège d'exploitation est-elle la même que l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Rue

Rue Saint-Gilles

Numéro

12

Boîte

Code postal

6 8 7 0

Localité

Saint-Hubert

Téléphone

0 4 8 5 / 8 2 . 8 8 . 4 4

Téléphone

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Fax

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Courriel

caroline.swennen@saint-hubert.be

2. Ressources Humaines

Dupliquer autant que nécessaire.

2.1. Agents employés

M. Nom Prénom

Mme

Niveau de l'agent

- Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

- Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail

- Temps plein
 Temps partiel

Précisez

- 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée

/ /

Date de sortie

/ /

Est-ce un agent communal mis à disposition?

- Oui
 Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

- Oui

Identification du remplaçant

M. Nom Prénom

Mme

Niveau du remplaçant

- Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

- Non

2.2. Agents employés

M. Nom Prénom

Mme

Niveau de l'agent

- Niveau A - universitaire
 Niveau B - graduat
 Niveau C - secondaire

Statut

- Statutaire
 CDD
 CDI

Régime de travail

- Temps plein
 Temps partiel

Précisez

- 4/5 1/2 3/4 1/3 autre

Date d'entrée

/ /

Date de sortie

/ /

Est-ce un agent communal mis à disposition?

- Oui

Non

A-t-il eu une période d'absence de plus de 3 mois pendant l'année écoulée?

Oui

Identification du remplaçant		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Niveau du remplaçant		
<input type="checkbox"/> Niveau A - universitaire		
<input type="checkbox"/> Niveau B - graduat		
<input type="checkbox"/> Niveau C - secondaire		

Non

3. Instances dirigeantes et participatives de l'ADL

Compléter au minimum l'instance "Comité de pilotage"

N°	Type d'instance	Rôle	Mode de fonctionnement
1	Comité de pilotage	Le comité de pilotage est avant tout une aide à la rédaction du plan d'action, à la mise au travail des agents ADL et le relai d'informations émanant du terrain.	Le Comité de Pilotage réalise l'amont du travail de l'ADL. Il se réunit de manière informelle et nourrit les réflexions et le travail des agents.
2	Conseil d'Administration	Ses missions sont celles qui ne sont pas réservées à l'Assemblée générale par la loi du 27 juin 1921. De plus, il veillera à : - vérifier les actions du plan d'action - décider des actions supplémentaires - valider des fiches projets	Il se réunit aussi souvent que les affaires internes le nécessite de la manière qui est prévue dans les statuts.
3	Assemblée Générale	Ses missions sont consignées par la loi du 27 juin 1921. L'Assemblée Générale veillera également à : - valider les comptes et le budget - valider les demandes de renouvellement d'agrément et le nouveau plan d'actions - valider le rapport d'activité annuel (suivant la soumission)	Elle se réunit selon les modalités prévues dans les statuts.

3.1. Partenariat

Quelles actions avez-vous entreprises pour animer votre partenariat durant cette année ?

L'ADL a continué son parcours d'implémentation sur le territoire en rencontrant différents membres d'institutions voisines, des commerçants et entrepreneurs avec lesquels un partenariat est envisagé, des associations prêtes à prendre le relais lors d'animations diverses

L'ADL a également pris part à de nombreuses plateformes, réunions de travail regroupant divers organismes actifs sur un territoire plus large que communal. A titre d'exemple, l'ADL participe de manière régulière aux comités de validation de Créa-Job, de Challenge, à la Plate-forme Création d'Activité du Forem, à TerroirLux et Inter-ADL où de nombreux intervenants nous sont présentés. De manière plus ponctuelle, l'ADL a participé à des séances de travail pour la création du GAL local, à une journée organisée par la Province du Luxembourg consacrée au lien entre écoles et entreprises, aux Saisons de la Photo (projet de la Grande Forêt de Saint-Hubert),...

3.2. Composition de l'instance n°1 : Comité de pilotage

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Jean-Luc HENNEAUX	Bourgmestre - Attributions : notamment finances & budget, urbanisme, logement, rénovation rurale, aérodrome, santé	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Anne BERG	Conseillère communale	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Anne HENNEAUX	Conseillère communale Présidente de la CLDR	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Anne FELIX	Échevine - Attributions: notamment affaires sociales, jeunesse, enfance, troisième âge, plan de cohésion sociale, fêtes & cérémonies.	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Séverine PIERRET	Conseillère communale	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Jean-Paul DACHY	Conseiller communal Membre actif de la Confrérie de Saint- Hubert (bière)	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Olivier DERVAUX	Conseiller communal	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Patrick PIERLOT	Échevin - Attributions: notamment forêt, patrimoine, bâtiments communaux, chasse, pêche, agriculture, tourisme, parc à gibier. Président du Royal Syndicat d'Initiatives	Commune de Saint- Hubert Royal Syndicat d'Initiatives	Administration Communale
Jean-Louis BROCARD	Échevin - Attributions: notamment énergie, mobilité, économie, commerces, agence	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale

	de développement local, culture, environnement, rénovation urbaine, intercommunales.		
André ADAM	Échevin - Président du CPAS - Attribution: emploi	Commune de Saint- Hubert CPAS	Administration Communale
Pierre HENNEAUX	Échevin - Attributions: notamment sport, enseignement primaire & maternel.	Commune de Saint- Hubert	Administration Communale
Jacques AUDRY	Citoyen - retraité de l'enseignement - membre bénévole de l'ADL - initiateur du GAC (reprise) et d'un groupe de bénévoles	GAC principalement	Artisan et ressources locales
Sophie DEGER	Citoyenne - indépendante complémentaire (maraichage - élevage - produits naturels) - employée à mi- temps à la Grande Forêt de Saint-Hubert - Administrateur extérieur de l'ADL en devenir	La Ferme du Long Pré La Grande Forêt de Sain-Hubert ADL	Agriculture - Entrepreneuriat
Alain LALOUX	Citoyen - Employé du SPF à la cité adlinistratie de Saint-Hubert - membre actifs de plusieurs associations sportives et culturelles - Administrateur extérieur de l'ADL en devenir	Les Hubertins Basket Club Sport et Culture ADL	Sport - Culture
Maxime LAGASSE	Assureur de père en fils Gérant d'une société borquine Administrateur extérieur de l'ADL en devenir	Borq'Assur ADL	Économie et commerce locaux
Hans SWAAN	Gérant d'un hôtel- restaurant de haut standing dans le centre-ville Administrateur extérieur de l'ADL e devenir	L'Ancien Hôpital	Économie locale, Horeca et tourisme

Anne SLACHMUYLDERS	Conseillère communale - Infirmière	Commune de Saint-Hubert - Hôpital de Libramont	Administration Communale - Santé
André LUZOT	Bénévoles - Retraité de la Province du Luxembourg	Les Hubertins	Associatif - Touristique

3.3. Composition de l'instance n°2 : Conseil d'Administration

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
Jean-Luc HENNEAUX	Bourgmestre de Sain-Hubert	ADL Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Anne HENNEAUX	Secrétaire de l'ADL Conseillère communale	ADL Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Anne FÉLIX	Échevine	ADL Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Séverine PIERRET	Conseillère communale	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Olivier DERVAUX	Conseiller communal	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Patrick PIERLOT	Échevin Président RSI	Commune de Saint-Hubert Royal Syndicat d'Initiatives	Administration communale
Jean-Louis BROCARD	Échevin Administrateur délégué	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Anne SLACHMUYLDERS	Présidente de l'ADL - Conseillère Communale	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Alain LALOUX	Trésorier de l'ADL Expert fiscal	SPW Finances	Administration régionale
Maxime LAGASSE	Assureur	Borqu'Assur	Assurances
Hans SWAAN	Restaurateur - Hotelier	l'Ancien Hopital	HORECA
Goerges JAUMIN	Conseiller Communal	Commune de Saint-Hubert	Administration Communale
Sophie DEGER	Citoyenne - indépendante complémentaire (maraichage - élevage - produits naturels) - employée à mi-temps à la Grande Forêt de Saint-Hubert	La Ferme du Long Pré La Grande Forêt de Sain-Hubert	Agriculture - Entrepreneuriat

3.4. Composition de l'instance n°3 : Assemblée Générale

Nom du membre	Fonction	Organisme	Secteur
---------------	----------	-----------	---------

Anne BERG	Conseillère Communale	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Charlotte LEDUC	Secrétaire Générale	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Didier NEUVENS	Conseiller communal	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Gérard BOURGEOIS	Conseiller communal	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Dominique BOSENDORF	Conseiller communal	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Françis DUPONT	Conseiller communal	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Françis HOUCARD	Conseiller communal	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Alain TUAUX	Conseiller communal	Commune de Saint-Hubert	Administration communale
Commune de Saint-Hubert	Commune de Saint-Hubert	Commune de Saint-Hubert	Administration Communale
Pierre HENNEAUX	Echevin	Commune de Saint-Hubert	Administration Communale

4. Définition des priorités

4.1. Quelles sont les priorités retenues par ces acteurs locaux ?

Listez ci-dessous les différentes priorités retenues par les acteurs locaux :

N°	Intitulé	Statut
1	LE TOURISME ET L'IMAGE DU TERRITOIRE	En cours
2	LE COMMERCE LOCAL, L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE URBAIN ET DU CADRE DE VIE : SOUTIEN ET AIDE AU REDÉPLOIEMENT	En cours
3	L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	En cours

4.2. Fixation des objectifs et des actions

4.2.1. Quel est le programme du plan d'actions relatif au projet de développement ?

Déclinez vos priorités en objectifs et actions.

 Les actions permanentes doivent être reprises à court terme.

4.2.1.1. Priorité 1

1 LE TOURISME ET L'IMAGE DU TERRITOIRE

4.2.1.1.1. Priorité supprimée

Pourquoi cette priorité a-t-elle été supprimée ?

4.2.1.1.2. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Appui, aide et mise en réseau des acteurs touristiques pour valoriser les partenaires locaux et leurs actions en vue de créer la confiance et l'intérêt de développer des projets communs	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Mise sur pied d'une plateforme touristique rassemblant l'ensemble des acteurs du secteur présents sur le territoire ainsi que ceux ayant un intérêt dans le tourisme de la commune.	2	En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Ce projet visera une mise en réseau de l'ensemble des acteurs du secteur pour favoriser les échanges, réaliser des économies d'échelles, mutualiser les ressources, adopter une stratégie collective et créer des partenariats.

Il existe sur le territoire de la commune un grand nombre d'acteurs participants déjà au développement d'activités touristiques.

L'objectif est de renforcer la synergie entre les pôles d'attraction et la commune pour améliorer l'accueil sur le territoire et contribuer à la mise en place des projets de chacun, en bonne concertation avec les projets du PCDR et dans un souci de cohérence de territoire pour un développement optimum.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce travail de participation active, d'écoute, de rencontres et de mise en réseau n'a pas un objectif quantifiable au niveau de la création d'emplois, mais participe à la stratégie globale du développement local qui vise à maintenir les emplois existants et à favoriser la création de nouveaux emplois.

L'enjeu est de créer des solidarités pour développer le potentiel de destination touristique de la commune de Saint-Hubert.

Il s'agit donc évidemment de maintenir voire de pérenniser des activités existantes, mais également d'augmenter l'attractivité du territoire, afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités.

Public concerné

Tous les acteurs impliqués directement voire indirectement dans le développement touristique de la commune, notamment :

- le syndicat d'initiative, la Maison du Tourisme,
- le Massif de Saint-Hubert,
- le secteur HORECA
- la commune (administration et échevin du tourisme),
- les porteurs de projets, ...

Porteur du projet

L'ADL sera porteur de projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL rencontrera l'ensemble des acteurs du secteur pour favoriser les échanges entre eux en ayant un rôle de facilitateur. L'ADL pourra avoir une vue d'ensemble sur les projets envisagés, les partenariats possibles, les économies d'échelle à réaliser. Elle sera capable de construire une stratégie globale de développement en mutualisant les ressources, en y intégrant les constats du territoire, les priorités, les objectifs et, le cas échéant, les projets qui ont déjà été proposés dans le cadre du développement rural.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ensemble des acteurs concernés (qu'ils soient publics, privés ou associatifs) auront comme principal rôle celui de participer aux réunions et d'y investir du temps, dans une démarche d'ouverture et de collaboration « win-win ». Ils devront contribuer à l'élaboration de la stratégie collective en apportant des idées dans une dynamique de développement de leur activité, mais également du territoire.

Le collège communal, représenté par l'échevin en charge du Tourisme et de l'Economie, exposera sa vision politique du développement touristique de la commune et l'administration communale apportera un soutien éventuel ainsi que les réponses aux questions soulevées.

Grandes étapes de réalisation prévues

Il n'y a pas d'étape en soi pour réaliser ce projet. Les seules étapes seront les réunions programmées de la CLDR et les avancements constatés au cours de celles-ci.

Résultat atteint

L'ADL a rencontré séparément tous les acteurs du territoire pour dans un premier temps appréhender les objectifs, les zones d'actions, leurs priorités et leurs manières de fonctionner en interne. Dans un deuxième temps, l'ADL les a sondé pour connaître les points qui leur posaient problème en terme de travail collectif, de partenariat. La situation actuelle complexe et mouvante a obligé l'ADL à retardé la réunion commune et donc le développement d'une stratégie touristique commune.

Obstacles rencontrés

- La latence de la CLDR: les projets qu'elle mène sont des projets d'envergure qui nécessitent du temps pour se mettre en place. Les réunions sont donc peu nombreuses et les décisions prises avant l'arrivée de l'ADL.
- Le paysage des institutions touristiques instables: la fusion des maisons du tourisme latente, la fusion éventuelle du Syndicat d'Initiatives avec la Maison du Tourisme du territoire, les changements de personnel ne permettent pas d'avancer sereinement, d'avoir des objectifs à long terme et une politique de travail harmonieuse.
- La différence de territoire couvert par les différents acteurs touristiques.

2	En collaboration avec le Fourneau Saint-Michel, aide à la création d'une liaison touristique, entre le FSM et le centre-ville, par la voie la plus adéquate (voies lentes, hypo mobilités, ...) afin de découvrir le patrimoine, les artisans, ...	2	Reportée
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

- Cette action nécessite l'aménagement des voies lentes. Prévu dans le Plan Communal de Développement Local, le projet est en phase d'étude et devrait se concrétiser dans les années à venir. De ce fait, les parcours ne sont pas encore envisageables. L'ADL est néanmoins une participante assidue aux réunions de la Commission Locale de Développement Rural ce qui permet que les choix (des tronçons à rénover par exemple) soient réalisés de manière utile, en vue de la réalisation de ces objectifs.
- Le moyen hippomobile n'est pas envisageable à l'heure actuelle à cause des nombreux dénivelés difficiles à franchir pour des calèches chargées, à cause de la dangerosité de la route à emprunter, à cause du temps de parcours relativement long et à cause du prix relativement élevé de la course qui en découlerait. D'autres solutions sont en réflexion entre le Fourneau-Saint-Michel et l'ADL. A titre d'exemple, nous citerons la mise en circulation d'un train électrique.

Description du projet

En collaboration active avec le Fourneau Saint-Michel (FSM), l'ADL mettra en oeuvre un projet pour créer une liaison touristique, entre le FSM et le centre-ville. Cette liaison devra être réalisée par la voie la plus adéquate possible (voies lentes, « hippo mobilités », ...) afin de découvrir le patrimoine et les artisans présents dans les deux entités.

Le Fourneau Saint-Michel constitue un des pôles majeurs pour le tourisme de la commune de Saint-Hubert. De nombreuses personnes visitent les installations du Fourneau chaque année. Ils viennent pour la plupart en voyages organisés transportés à bord de cars. Il n'existe en effet aucune liaison de transport public entre la ville de Saint-Hubert et le site du Fourneau Saint-Michel. Cette situation a pour conséquence de ne pas pouvoir circuler librement entre le FSM et le centre-ville, sauf à bord d'une voiture particulière. Il est donc difficile, en fonction du type de visiteurs venant au FSM, pour la plupart des groupes, d'associer systématiquement la visite des deux pôles. Pourtant, depuis de nombreuses années, la demande de partenariat et de développement d'activités entre eux est évoquée mais n'aboutit pas faute de liaisons et de communications adéquates.

On pourrait ainsi imaginer la création de voies vertes spécifiques et la mise à disposition de vélos, voire de vélos électriques, pour parcourir les quelques kilomètres séparant les deux pôles. On pourrait aussi envisager une liaison par calèche ou autre transport hippomobile.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

En fonction du type de transports choisis, des emplois pourraient être créés dans le cadre notamment de l'économie sociale. La création d'une petite entreprise dans ce domaine pourrait même être envisagée. Il pourrait s'agir d'emplois dans le secteur de l'entretien des voies lentes, de réparations de vélos, de locations de ces vélos ou d'organisations de transport en calèche par des particuliers.

Public concerné

Le public concerné est en premier lieu un public de touristes venant à Saint-Hubert et au Fourneau. Mais ce projet concerne également les acteurs touristiques qui pourraient profiter de la mise en place de cette liaison et à terme en assurer la pérennité.

Porteur du projet

L'ADL sera le porteur du projet. Elle veillera à le mener à son terme tout en assurant une collaboration efficiente avec les responsables du Fourneau-Saint-Michel ainsi que les responsables communaux, partenaires du dossier.

Rôle de l'ADL

Dans un premier temps, le rôle de l'ADL sera d'initier la réflexion sur le sujet en mettant autour de la table les différents partenaires du projet : FSM, Commune, Maison du Tourisme, pouvoir subsidiant.

Ensuite, en fonction des différentes idées émises, il s'agira de mener une étude sur la faisabilité des projets pour enfin mettre en place la solution envisagée. L'ADL mènera le projet depuis sa phase initiale jusqu'à la phase finale et sa mise en route.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le Fourneau Saint-Michel sera partenaire principal et participera à toutes les réunions concernant l'élaboration du projet. En tant qu'utilisateur du produit, il apportera la pertinence de celui-ci.

La commune sera, elle aussi, concertée dans la décision du projet.

La Maison du Tourisme sera là pour orienter les idées en fonction de l'existant, des besoins du territoire en matière touristique et en faire la promotion.

La Région wallonne sera là en tant que pouvoir subsidiant.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Réunions consultatives auprès de la commune et de la CLDR
- > suspension du projet pour cause d'aménagement des voies lentes par la CLDR
- Concertation avec le FSM
- Analyse de la faisabilité
- Rédaction d'un cahier de charges et lancement de la procédure d'appel d'offres
- Mise en place du projet

Résultat atteint

Nul jusqu'à présent.

Le projet étant dormant pour le moment, il reprendra du service lorsque les tronçons des différentes voies lentes auront été identifiés, validés et seront mis en œuvre de manière certaine et datée.

Obstacles rencontrés

- La distance et les dénivelés entre les 2 pôles sont importants ce qui limite fortement les moyens à utiliser.
- Le faible nombre de solutions en voies lentes existantes ou possibles

3	Massif forestier : création d'une task force afin d'intégrer l'image du massif forestier dans le plan de rénovation urbaine.	2	En cours
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Un projet de valorisation touristique du massif forestier « La Grande Forêt de Saint-Hubert » a été mis sur pied en partenariat avec tous les acteurs du massif (dont les communes de Nassogne, Saint-Hubert, Libramont, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Bertogne et Bastogne, qui y sont propriétaires de terrains). Cette initiative a pour but de créer les conditions d'une gestion touristique qui soit à la fois cohérente, intégrée, multifonctionnelle et concertée à l'échelle du massif forestier. Afin de concrétiser ce projet, dix premiers produits touristiques à l'échelle de « La Grande Forêt de Saint-Hubert » ont déjà été définis dans le cadre de la phase d'étude.

Depuis août 2011, le projet est entré dans sa phase de concrétisation et trois premiers produits pourraient prioritairement être mis en œuvre, à court terme. Ils permettraient d'apporter une première visibilité au projet. Il s'agit principalement de circuits touristiques de découvertes (circuits GPS, circuit de découverte de la légende de Saint-Hubert, circuit découverte nature en rapport avec les 5 sens).

L'ADL souhaite s'investir dans un partenariat avec le Massif Forestier et collaborer, si besoin est, à l'ensemble des projets menés par la structure. La demande prioritaire de la structure porteuse du « Massif » est de pouvoir réfléchir à l'intégration de l'image du projet au cœur même de la commune de Saint-Hubert. Cette intégration pourrait se faire aux moyens de signalisation, de logo, de mobiliers urbains et autres. Le projet du « Massif » doit ainsi être visible et vivant au cœur de la commune.

C'est d'abord l'occasion pour l'ADL d'établir un contact privilégié et régulier avec les responsables du projet. Cela permet à l'ADL de mieux appréhender le projet dans son ensemble, de suivre son évolution et de pouvoir ainsi fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour du concept.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce travail de dynamique partenariale n'est pas un objectif quantifiable au niveau de la création d'emplois, mais participe à la stratégie globale du développement local qui vise à établir une cohérence au niveau du développement du territoire et donc à pérenniser des activités existantes, mais également d'augmenter l'attractivité du territoire afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités

Public concerné

Le projet de participation de l'ADL à la dynamique du Massif concerne l'ensemble des acteurs, touristiques d'abord puis plus largement ceux dont l'intérêt est un développement harmonieux et cohérent du territoire.

Porteur du projet

Les porteurs du projet seront l'ADL et l'asbl La Grande Forêt de Saint-Hubert.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura pour mission d'accompagner la réflexion des acteurs touristiques rassemblés autour du projet du Massif ainsi que les acteurs de la rénovation urbaine dans le but de trouver et de mettre en oeuvre de la manière la plus opportune l'intégration de l'image du massif dans le futur développement du centre.

De plus, en participant aux différentes étapes de réalisations des objectifs et des projets du Massif, l'ADL aura pour missions de suivre le travail, de prendre des contacts avec l'ensemble des partenaires, d'envisager d'autres partenariats possibles, d'autres projets, instaurer un dialogue, stimuler les acteurs associatifs, culturels, sportifs, communaux dans la participation à certains projets, être le relais informatif auprès de tous, favoriser les échanges, ...

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Chaque partenaire, acteurs touristiques, responsables du projet du Massif et développeurs du centre urbain devront être à l'écoute des spécifications de l'évolution des deux projets pour en tirer les solutions à une intégration et un développement optimal de l'image et du projet de chacun.

Grandes étapes de réalisation prévues

Suivant l'avancée des projets du Massif ainsi que ceux du centre urbain et de leurs mises en place.

Résultat atteint

Le partenariat entre La Grande Forêt de Saint-Hubert et l'ADL est excellent. Les échanges sont nombreux et les solutions toujours apportées en partenariat.

La Grande Forêt n'a pas attendu l'arrivée de l'ADL pour lancer ses projets. L'ADL n'y a donc pour l'instant pas participé. De plus la rénovation urbaine ayant été clôturée avant l'arrivée de l'ADL, il était impossible que l'ADL prône les objectifs de la Grande Forêt sur ce dossier.

L'objectif initial a été quelque peu modifié donc. Il vise plutôt à présent l'intégration des projets de la Grande Forêt de Saint-Hubert aux activités communales. Au lancement des Saisons de la Photo, en rupture avec le Royal Syndicat d'Initiatives de Saint-Hubert et suite au refus de la Maison du Tourisme du Pays de Saint-Hubert de prendre en charge l'organisation et la participation à ce projet de la Ville de Saint-Hubert, la Ville s'est tournée vers l'ADL. En 2015, 2 mois à peine après l'arrivée des agents ADL, elle a organisé le relai local du projet partenarial nommé "Les Saisons de la Photo". Pour l'édition 2016, l'ADL a intégré le Syndicat d'initiatives et la Maison du Tourisme qui s'est à son tour montrée volontaire pour y participer. Pour 2017, l'ADL se retirera du projet mais aura maintenu Saint-Hubert en tant que partenaire valide et fiable.

A titre d'illustration, l'implémentation de la Grande Forêt et de son ambiance forêt a été répercutée dans les autocollants mis en place sur les vitrines des commerces du centre-ville. Cette action a été mise sur pied lors de la Journée des Clients et à la demande du comité de commerçants chargé de son organisation.

Obstacles rencontrés

Difficulté pour l'ADL de s'investir au niveau tourisme sans "marcher sur les platebandes" d'autres organismes comme la maison du tourisme et le syndicat d'initiatives. La nécessité de structurer ces partenariats est très importante et difficile à obtenir étant donné la situation.

4 Parc à Gibier : appui au redéploiement du site et de ses nouvelles installations.

2

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Le Parc à gibier de la commune de Saint-Hubert permet de découvrir et d'admirer, dans leurs espaces naturels, des biches, cerfs, daims, sangliers, mouflons. C'est un endroit idéal pour passer un moment de détente en famille, que ce soit pour les touristes de passage ou pour les habitants de Saint-Hubert et des environs.

Durant l'année 2012, le Parc à gibier a fait l'objet d'un lifting. Les installations ont été rénovées et divers aménagements ont été réalisés (centre d'accueil, barbecue, plaine de jeux, salle multimédia avec jeux interactifs pour les enfants, ...). La gestion de la cafétéria, et du restaurant attenant, ont également changé de propriétaire.

Ces nouvelles installations représentent un levier pour développer l'attractivité du Parc à Gibier. Pourtant, cet espace est encore trop méconnu du grand public. De nombreuses personnes, de Saint-Hubert et d'ailleurs, soit ne connaissent pas encore l'existence du Parc, soit ne pensent pas pouvoir y passer un bon moment. En cause, un manque de communication quant à son existence et à sa rénovation.

L'ADL souhaite utiliser ce levier pour permettre au Parc à Gibier un nouveau départ et de nouveaux développements. Le projet de l'ADL consistera à lancer une réflexion concernant les perspectives de nouvelles activités et d'une communication adaptée (utilisation des NTIC, développement de projets de cabanes au coeur du Parc à Gibier, plan de communication ...) et de les développer.

Cette réflexion sera bien entendu menée en accord avec la Maison du Tourisme de Saint-Hubert et au travers d'un partenariat riche mettant autour de la table l'ensemble des acteurs du tourisme de la région.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

En fonction des activités choisies pour être mises en place, il pourrait y avoir la création d'emploi au Parc à Gibier soit au sein de l'actuelle organisation, soit par le biais de la création d'une petite entreprise indépendante (Gestion du parc de cabanes, ...).

Public concerné

L'ensemble des touristes et des habitants de Saint-Hubert.

Porteur du projet

L'ADL portera le projet en partenariat avec la Maison du Tourisme, le Parc à Gibier et le massif forestier de Saint-Hubert.

Rôle de l'ADL

L'ADL mènera le projet. Elle mettra les personnes autour de la table, lancera la réflexion et permettra son bon déroulement jusqu'à l'obtention de la décision finale de réalisation d'un projet de développement. En se référant à des projets semblables, menés dans d'autres communes, l'ADL amènera des idées concrètes aux partenaires, des pistes de développement et des moyens de les réaliser.

D'autre part, en collaboration avec la Maison du Tourisme, elle établira une campagne de communication en imaginant les outils à développer pour assurer une communication adéquate pour le Parc. La réalisation des outils en eux-mêmes (brochures, sites, ...) sera menée par une agence de communication (graphisme, impression, réalisation d'un site, ...). L'ADL mettra ensuite tout en oeuvre pour permettre la mise en place de ce projet, recherchera des subsides éventuels et en assurera le suivi.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les partenaires aideront l'ADL à la conception sur papier du projet et à sa bonne élaboration. La Maison du Tourisme secondera l'ADL dans l'élaboration des outils de communication à développer et en fera la promotion.

Le CGT pourrait être sollicité pour aider financièrement au redéploiement du site.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Recherches de documentation et de projets à développer : 1 mois
- Echanges entre partenaires et réflexions : 2 mois
- Mise au point de pistes de développement et d'un ou de plusieurs projets : 6 mois
- Recherche et demandes de subsides : 2 mois
- Mise en place du projet : 1 an

Résultat atteint

A l'heure actuelle, l'ADL en partenariat avec le RSI et la MT a rempli les formalités pour faire reconnaître le Parc à Gibier comme attraction touristique. Cette démarche n'ayant jamais été réalisée, le parc n'a pas pu profiter de la visibilité offerte par ce titre. De plus, l'ADL a rempli un dossier de demande de subside concernant le Parc toujours, dans le but de le rendre plus attractif, plus diversifié d'un point de vue offres et d'ainsi l'améliorer grâce à ces subsides.

L'ADL a également entrepris les démarches auprès de la ville pour pouvoir intégrer à son site une page Internet et un mini-site consacré au Parc à Gibier.

Obstacles rencontrés

- obsolescence du site communal
- obstacle financier: tout subside dépend de la reconnaissance en tant qu'attraction touristique qui n'est pas encore obtenue à l'heure actuelle. Sans celle-ci, tout réponse à des appels à projet présent ou futur est impossible. Elle est particulièrement difficile à obtenir car elle dépend partiellement du restaurant et d'investissements communaux.

5 Centre Redouté : redéploiement des activités et d'une nouvelle stratégie de développement en vue d'une possible reconnaissance en tant que musée.

2

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Pierre-Joseph REDOUTE est une figure emblématique de la commune de Saint-Hubert. Ce peintre, célèbre pour ses peintures de fleurs à l'aquarelle, et notamment de roses, est né à Saint-Hubert le 10 juillet 1759. L'homme s'est très vite distingué et a parcouru l'Angleterre et la France afin d'enseigner son art. A force de travailler sur les fleurs, il est même devenu un imminent botaniste.

Une petite maison de Saint-Hubert, située juste en face de sa maison natale, est aujourd'hui entièrement consacrée à son oeuvre. Pierre-Joseph Redouté fait donc partie du patrimoine de la commune et le centre qui lui est consacré est prisé des visiteurs de la commune. Mais le centre appelle aujourd'hui à un développement plus important. Il pourrait être reconnu en tant que musée. Pour cela, il est indispensable de recréer une dynamique autour de ses activités qui assureront l'obtention du nom de « musée ». Les responsables du Centre sont des personnes bénévoles qui n'ont que peu de temps à consacrer à ce dossier. Ils souhaitent qu'une aide leur soit apportée dans ce redéploiement et dans le montage complet de demande de reconnaissance.

Le document à compléter est assez précis et demande une analyse claire et détaillée de la situation actuelle, de l'apport historique et culturel du futur musée ainsi que des possibles développements de l'activité et du bâtiment.

Ce dossier est important pour le Centre et son devenir mais également et surtout pour l'image de la ville de Saint-Hubert. Ce nouveau dynamisme pour le Centre, puis cette reconnaissance en tant que musée pourrait apporter à la ville une notoriété importante, nationale et internationale, qui viendrait compléter celle acquise comme capitale européenne de la Chasse et de la Nature.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le redéploiement des activités du Centre et sa reconnaissance officielle devra ouvrir la voie à la création d'emplois, d'abord au sein du musée mais également dans le développement d'activités connexes.

Public concerné

L'ensemble de la population de Saint-Hubert mais aussi les nombreux touristes se rendant dans la cité borquine seront concernés par cette reconnaissance.

Porteur du projet

L'ADL portera ce projet en partenariat avec le Centre Redouté.

Rôle de l'ADL

L'ADL cherchera d'abord des partenaires indispensables pour la bonne marche du projet. Des scientifiques de l'ULB ont déjà montré un très grand intérêt pour y apporter leur soutien. Il s'agira aussi de s'adjoindre les connaissances de conservateurs de musées, de responsables administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, l'ADL dressera un état des lieux des activités et une liste de tâches à accomplir en vue de la reconnaissance.

L'ADL n'aura pas comme vocation de s'occuper de la rédaction du dossier auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais l'ADL veillera à trouver des partenaires capables de le mener à bien et suivra le dossier jusqu'à son aboutissement.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les responsables du Centre seront le bras droit de l'ADL dans la recherche de partenaires et dans la liste. Ils rédigeront le dossier de reconnaissance. Les scientifiques de l'ULB veilleront à répondre aux besoins concernant l'ensemble des données pour le document. Ils seront une aide précieuse pour dresser la liste de l'ensemble des tâches nécessaires à l'aboutissement du projet (activités à développer, valeurs scientifiques à apporter, données relatives au dossier de reconnaissance,...). L'ULB, qui a déjà été partenaire du Centre et l'a aidé à monter des expositions à thèmes dans ses murs, conseillera dans l'écriture et les informations à obtenir. La commune veillera à la bonne issue du dossier dans le respect des décisions et des volontés communales de développement du futur musée. La Fédération Wallonie Bruxelles guidera l'ensemble des démarches. Les conservateurs de musées pourront donner leur avis quant au bien-fondé des activités et des tâches à remplir jusqu'à l'aboutissement du dossier.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Recherche de partenaires et mises en contact : 2 mois
- Rassemblement de l'ensemble des informations, liste des activités et des données pour le dossier : 4 mois
- Analyse des différentes possibilités de développement : 5 mois
- Rédaction du dossier : 2 mois
- Mise en place des différentes activités : 6 mois à un an

Résultat atteint

Les contacts ont été pris avec les 2 personnes les plus actives dans l'asbl du musée. Ne voulant prendre aucune décision seuls, ils se reportent toujours à leur conseil d'administration auquel l'ADL a mentionné son souhait d'être invitée pour discuter du projet.

L'ADL a initié un contact avec une section de l'UCL active dans la transmission de savoir. L'ASBL du musée a refusé cette collaboration.

Obstacles rencontrés

- refus de penser à l'avenir de la part de l'asbl du musée
- opposition/ résistance aux changements apporté par quiconque extérieur à l'asbl du musée.
- vieillesse des bénévoles qui s'en charge (environ 75-80 ans)

6	Soutien pour la poursuite du projet de marché des saveurs et du terroir «Le BIORQUIN » organisé tous les dimanches d'avril à Septembre: en 2016, 5 dates sont prévues. L'ADL a concilié 2 concepts en vogue que sont les apéro urbain et les marchés du terroir.	2	En cours
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Le « Biorquin » est un tout jeune marché de produits de saveurs et de terroir qui a été lancé en début de cette année par la commune de Saint-Hubert. Il est organisé tous les dimanches matins d'avril à septembre et prend place en plein coeur de la ville, sur la place de l'Abbaye. Il veut assurer aux artisans de la commune une visibilité accrue et la commune souhaite poursuivre l'expérience au-delà de cette année 2013. Pour cela, elle sollicite l'ADL pour trouver les moyens de le pérenniser. L'objectif est de trouver de nouveaux artisans et producteurs afin de garantir au marché un nombre suffisant d'articles et d'exposants tout au long de l'année. Mais à terme, il s'agira également d'externaliser l'organisation vers une structure autre que communale afin de permettre un développement optimum de cette nouvelle activité.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet aura une portée économique de création d'activités et par l'ouverture à un plus grand nombre d'artisans, de producteurs, il a pour objectif de permettre à terme le développement d'activités. De plus, en externalisant son organisation, on peut espérer que le projet permette à une petite association de la création d'emploi. D'une manière générale, une telle activité induira la relance d'une dynamique d'attractivité globale du territoire.

Public concerné

Tout public : artisans, producteurs locaux, touristes et habitants

Porteur du projet

L'ADL portera le projet jusqu'à l'externalisation de l'organisation.

Rôle de l'ADL

L'ADL cherchera d'abord à pérenniser le marché en fidélisant les producteurs et artisans pour assurer la présence d'un nombre suffisant d'acteurs lors de chaque marché organisé. Avec ses partenaires touristiques, elle lancera une réflexion pour améliorer la communication de l'événement afin de le faire connaître au-delà des frontières de la commune.

Elle cherchera ensuite la manière optimale d'externaliser son organisation. Pour cela, elle s'appuiera sur la manière dont d'autres marchés fonctionnent ainsi que sur d'autres projets du même type lancés par des ADL.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

La maison du Tourisme et le Syndicat d'initiative s'occuperont de la communication de l'événement et de sa diffusion large. Des ADL partenaires partageront leurs expériences dans la mise en place de ce genre d'activités.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Recherches de nouveaux exposants, artisans, producteurs
- Orchestration récurrente d'une liste de présences
- Pérennisation de l'évènement et externalisation vers une organisation

Résultat atteint

En 2015, seuls 2 marchés ont été organisés durant l'été (dû à l'arrivée des agents en mai). Le concept s'est étoffé; l'ADL y a ajouté des apéritifs urbains. Ainsi, les personnes présentes ont non seulement la possibilité d'emporter les produits mais de les consommer sur place de manière conviviale. Pour que l'ambiance soit présente, une animation musicale est à chaque fois prévue. Le succès était très grand: entre 15 et 20 artisans présents et 300 personnes dans le public environ.
Pour 2016, 5 dates sont prévues de mai à septembre.
De plus des contacts ont été pris avec une personne désireuse de relancer un GAC sur Saint-Hubert à partir de notre marché.

Obstacles rencontrés

- Peu de personnes intéressées pour aider, s'impliquer, reprendre l'organisation.
- Peu d'artisans sur le territoire pouvant apporter une diversité de produits sur le marché.
- Peu de soutien de la part des organismes touristiques dans la diffusion, création des supports de promotion (pas suffisamment de ressources internes)

7	Mise en valeur des villages de l'entité via des labels de qualité existants pour augmenter la reconnaissance et l'attractivité touristique des lieux.	1	Nouvelle
---	---	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Si le centre-ville est depuis des décennies l'endroit où doit se situer le cœur de l'activité économique, la richesse et le développement économique de Saint-Hubert passent aussi par les villages. Historiquement, les campagnes étaient les endroits d'où émanaient l'activité. Forte de son statut de commune rurale, Saint-Hubert possède de nombreux acteurs économiques qui travaillent hors-centre. Majoritairement touristiques, ils gagnent leur vie grâce aux visiteurs attirés par leur cadre de vie. La mise en valeur de ce dernier via des labels largement reconnus leur permettrait d'assurer une qualité de visite et une meilleure visibilité extérieure.
Étant donné que les villages de l'entité de Saint-Hubert possèdent un potentiel encore non exploité, l'ADL souhaite mettre en valeur ces qualités via l'obtention de labels

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

D'un point de vue des acteurs touristiques, une diffusion plus large et un label de qualité pourront augmenter la fréquentation des lieux ou au minimum garantir une qualité de visite. Ils pourront jouir de ce label pour se promouvoir et ainsi au minimum assurer leur(s) emploi(s) actuel(s).

Public concerné

- Acteurs économiques touristiques des villages: hôtel, restaurant, gîte, attraction touristique,...

- Acteurs économiques artisanaux ou en lien avec la terre des villages: potier, sculpteur, agriculteur, maraicher, apiculteur,...
- Les habitants des villages

Porteur du projet

L'ADL en collaboration étroite avec les habitants du village

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL est dans un premier temps de recenser les divers labels auxquels les villages peuvent souscrire.
Dans un deuxième temps, l'ADL en collaboration avec le RSI pourra réaliser le dossier, suivre sa mise en place et informer les habitants et les entrepreneurs du village.
Enfin, l'ADL remettra le dossier au comité de village créé à cet effet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le RSI a un rôle de second dans la rédaction de dossier, un rôle de soutien et d'entraide.
L'associatif, les entrepreneurs locaux ainsi que les habitants des villages seront sollicités pour mettre en place les critères d'obtention des labels.
Les habitants rassemblés en comité feront vivre le label.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Recenser les villages candidats ayant un intérêt économique dû à l'augmentation des visiteurs (présence d'exploitants Horeca, gîte ou artisans)
- Prise de contact avec les organismes labellisateurs

Résultat atteint

- reconnaissance de Mirwart comme Plus Beau Village de Wallonie quasiment aboutie (fin avril 2016)
- pas d'autres labels réellement touristiques ou favorisant le tourisme dans d'autres villages

Obstacles rencontrés

- flou en terme d'associatif local: pas de relevé des associations locales dans les villages
- manque de disponibilité et de répondants des associations

4.2.1.1.3. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Redéveloppement et mise en valeur du potentiel touristique existant	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Rénovation urbaine du centre-ville : mise en place, en collaboration avec IDELUX, d'une mission de suivi	1	Supprimée

pour veiller à la cohérence et la bonne mise en place des recommandations du Plan Qualité Tourisme de Saint-Hubert.

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Le dossier de rénovation urbaine n'a pas attendu l'ADL pour se créer. L'ADL pourra essayer d'intégrer à la prochaine phase de la rénovation urbaine les recommandations du Plan Qualité Tourisme.

De plus, une certaine actualisation de ce Plan Qualité Tourisme devra être réalisée étant donné que l'étude date déjà d'il y a 6 ans, que des changements ont inévitablement eu lieu dans la ville et ses pôles touristiques.

Toutefois, l'ADL aura un rôle actif dans la gestion des travaux de la Rénovation Urbaine. Elle veillera à son phasage et à l'accessibilité des commerces. Elle sera incluse dans la cellule de gestion de ces travaux et assurera la liaison avec les commerçants afin de limiter autant que possible l'impact sur leurs activités.

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2

Développement d'activités autour du centre « musée » Redouté : réaménagement du site de la Roseraie en collaboration avec le musée.

1

Terminée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

But: créer un module intégré à la ville qui permet la découverte du peintre, incite à la visite du musée et développe ce thème touristique.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Engagement d'au moins un ETP au musée.

Public concerné

Touriste principalement

Porteur du projet

Syndicat d'Initiatives

Rôle de l'ADL

Néant

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Néant: malgré ces circuits et les activités touristiques dédiés à la rose ou à Pierre-Joseph Redouté, le musée n'a pas plus de visiteurs et est toujours incapable d'engager une personne même à mi-temps. Cela nécessiterait une forte mobilisation des bénévoles actuellement actifs dans l'asbl du musée. Ceux-ci n'ont pas la possibilité de s'investir d'avantage.

Obstacles rencontrés

- gestion bénévole des visites
- manque d'attrait du musée (visite non adaptée au public actuel)
- thème que les touristes ne sont pas venus chercher à Saint-Hubert

3

Mise en place d'une communication adaptée à la nouvelle politique touristique de Saint-Hubert pour développer une véritable promotion du massif forestier et de la capitale de la Chasse et de la Nature.

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4 Réflexion globale sur la mobilité des touristes et amélioration de la signalisation des pôles de l'entité en synergie avec le Plan Communal de Mobilité.

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

5	Etude pour la mise en place d'une liaison entre l'aérodrome et le centre-ville afin de favoriser les échanges des touristes et des utilisateurs de l'aérodrome.
---	---

1	Prévue mais non entamée
---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.1.4. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	Renforcer l'image de la ville	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	En relation avec la priorité « Commerce » : Etudier, identifier et développer, en synergie avec les acteurs du commerce, une image touristique autour d'un produit local (bière, ...) en développant un concept, un label, une charte, ...	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2 Création d'activités au départ de l'aérodrome vers le centre-ville afin d'amener le public du site à découvrir la ville.

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.2. Priorité 2

2 LE COMMERCE LOCAL, L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE URBAIN ET DU CADRE DE VIE : SOUTIEN ET AIDE AU REDÉPLOIEMENT

4.2.1.2.1. Priorité supprimée

Pourquoi cette priorité a-t-elle été supprimée ?

4.2.1.2.2. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	APPUI, AIDE ET MISE EN RÉSEAU DES COMMERÇANTS LOCAUX POUR VALORISER LES PARTENAIRES LOCAUX ET LEURS ACTIONS EN VUE DE CRÉER LA CONFIANCE ET L'INTÉRÊT DE DÉVELOPPER DES PROJETS COMMUNS.	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Mise sur pied d'une plateforme "Commerces et Cadre de Vie" réunissant l'ensemble des acteurs du secteur présents sur le	1	En cours

territoire ainsi que ceux ayant un intérêt dans le développement du commerce local de la commune dans l'optique d'aider à la relance de l'association des commerçants

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Il n'existe plus d'association des commerçants à Saint-Hubert depuis quelques années. Les tentatives de remises sur pied de l'outil, ces dernières années, ont été à chaque fois un échec. L'objectif de ce projet est de relancer l'association. Pour cela, il faudra rétablir le dialogue entre les commerçants et recréer la confiance des acteurs. Il faut reconstruire, auprès de chaque commerçant, la volonté de travailler ensemble et surtout de relancer une dynamique commerciale.

Ce projet visera à remettre autour de la table l'ensemble des commerçants pour favoriser les échanges, réaliser des économies d'échelles, mutualiser les ressources, adopter une stratégie collective et créer des partenariats.

L'objectif est aussi de renforcer la synergie entre les commerçants et la commune pour améliorer l'accueil sur le territoire et contribuer à la mise en place des projets de chacun dans un souci de cohérence de territoire pour un développement optimum et une relance efficace du commerce notamment au centre-ville.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce travail de participation active, d'écoute, de rencontres et de mise en réseau n'a pas un objectif quantifiable au niveau de la création d'emplois, mais participe à la stratégie globale du développement local qui vise à maintenir les emplois existants et à favoriser la création de nouveaux emplois.

L'enjeu est de créer des solidarités pour soutenir le commerce local de la commune de Saint-Hubert.

Il s'agit donc évidemment de maintenir voire de pérenniser des activités existantes, mais également d'augmenter l'attractivité du territoire, afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités.

Public concerné

Tous les acteurs impliqués directement voire indirectement dans le secteur du commerce local de la commune, notamment :

- l'association des commerçants,
- le secteur HORECA,
- le syndicat d'initiative, la Maison du Tourisme,
- la commune (administration et échevin du tourisme),
- les porteurs de projets, ...

Porteur du projet

L'ADL portera le projet jusqu'à la création d'une nouvelle association des commerçants qu'elle épaulera ensuite afin d'assurer sa pérennisation.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura comme objectif de relancer le dialogue entre tous les commerçants. Il sera impératif avant de vouloir réunir tous les acteurs, de comprendre les difficultés de chacun et les sujets de discordes. Une fois les problèmes compris, il faudra relancer les discussions.

Pour cela, elle organisera des réunions, des tables rondes avec des thèmes spécifiques afin de répondre aux attentes de chacun. Ces réunions devront favoriser les échanges entre eux, développer des partenariats et envisager des projets. L'essentiel étant de permettre de relancer une association. Cette association sera capable de construire une stratégie globale de développement du commerce et d'y associer des projets.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ensemble des acteurs concernés (qu'ils soient publics, privés ou associatifs) aura comme principal rôle celui de participer aux réunions et d'y investir du temps, dans une démarche d'ouverture et de collaboration « win-win ». Ils devront contribuer à l'élaboration de la stratégie collective et en apportant des idées dans une dynamique de développement de leur activité, mais également du territoire.

Le Collège communal, représenté par l'échevin en charge l'économie et du commerce, exposera sa vision politique de la dynamique commerciale à développer et l'administration communale apportera un soutien éventuel ainsi que les réponses aux questions soulevées.

Grandes étapes de réalisation prévues

Il n'y a pas d'étape en soi pour réaliser ce projet. Les seules étapes seront les réunions programmées et les avancements constatés au cours de celles-ci. De manière générale, les réunions des petits déjeuners des commerçants se tiennent toutes les 6 semaines.

Résultat atteint

L'ADL a repris l'initiative communale des "Petits Déjeuners des Commerçants" à son compte. Des réunions étaient prévues tous les 2 mois mais suite à la demande des commerçants, les réunions se sont intensifiées. Elles ont lieu mensuellement. La participation est relativement massive (trentaine de réponses).

L'ADL a fait le choix d'exclure les associations et autres organismes autre que la commune de ces réunions dans le sens où ces autres structures n'étaient pas capables de se détacher de leurs objectifs propres pour respecter l'écoute, les objectifs des commerçants et leurs volontés. Ils sont associés de manière ponctuelle selon les sujets abordés et leur intérêt, leur apport dans cette matière en particulier.

Pour augmenter la participation des commerçants, pour chaque sujet nécessitant un travail de préparation, l'ADL réunit un comité avec différents commerçants (les plus divers et représentatifs possibles, aussi différents que possible pour chaque comité). Le résultat est plutôt concluant. Cela permet à chacun de mettre la main à la pâte selon ses affinités et ses disponibilités.

Les thématiques abordées avec des extérieurs et en comité sont les suivantes: travail avec l'UCM sur la sensibilisation aux indicateurs pour assurer un suivi énergétique des installations, achat groupé d'électricité, sensibilisation aux déchets, ...

Obstacles rencontrés

- Manque de volonté de reconstruire une association des commerçants par les commerçants. Ils estiment que si l'association est présidée par l'un d'entre eux, elle ne pourra durer dans le temps. Ils souhaitent qu'une personne extérieure aux commerces défendent leurs intérêts. L'ADL semble pour eux la solution optimale.

- Manque de représentation de certains secteurs: l'Horeca est présent en nombre et les représentants de ce secteur sont fort demandeurs par rapport aux autres commerces qui sont d'une part plus anciens, d'autre part moins dépendant de la communauté. Pour palier à cela, nous déplaçons ponctuellement les réunions matinales en réunion en soirée.

- L'orientation qu'a donné l'ADL au lancement des Petits Déjeuners des Commerçants a probablement donné le ton des réunions excluant l'intérêt de certains secteurs. L'ADL a la volonté pour remédier à ce problème de créer différentes cellules dédiées à des thèmes spécifiques: formation, évènementiel, centre-ville/commerces extérieurs, Horeca/ services et commerces classiques, ...

- Beaucoup de commerçants âgés et en fin de carrière qui ne souhaitent pas spécialement s'investir

2 Lancement d'une étude scientifique sur la problématique du commerce local et les solutions à y apporter

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Le commerce local est un des grands points faibles de la commune de Saint-Hubert. Depuis plus d'une dizaine d'années, le nombre de petits commerces ne cessent de diminuer. Une analyse réalisée par l'UCM apporte les éléments suivants :

- Potentiel complémentaire dû au tourisme mais valorisation très limitée voire insuffisante de ce potentiel touristique ;
- Organisation de la structure commerciale (concentration autour d'une place) offrant visibilité et accessibilité ;
- Offre diversifiée mais ... vocation locale de l'offre (déficit d'attractivité) ;
- Relative stabilité de l'offre mais ... déficit de renouvellement de celle-ci ;
- Situation marginale par rapport aux flux de passage ;
- Réduction du nombre de points de vente et trop grand nombre de cellules vides ;
- Concurrence des autres pôles à commencer par Libramont.

Au regard de ces constatations, il est important de pouvoir analyser scientifiquement l'état de la situation et surtout la manière de relancer le commerce local et de le dynamiser. Une étude sera donc menée par un expert externe à la commune au vu d'apporter les éléments nécessaires pour résoudre cette problématique.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La relance du commerce local est un vecteur essentiel à la création d'emplois et d'activités, si pas en tous les cas au maintien de ceux-ci.

Public concerné

Les commerçants sont les premiers concernés mais également les habitants et les touristes qui, de manière générale, profiteront de cette nouvelle dynamique du commerce local.

Porteur du projet

L'ADL sera le relais au niveau local de cette étude qui sera confiée à un expert externe.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura pour mission de réaliser le cahier des charges pour le lancement d'un marché public pour l'appel d'offre d'un expert externe capable d'étudier la situation économique du commerce local et de proposer des solutions en vue de la mise en place d'une nouvelle dynamique.

Ensuite, l'ADL suivra la réalisation de cette étude en étant le relais communal auprès de l'expert désigné, favorisant ainsi les contacts entre les commerçants et cet expert, amenant les éléments statistiques et autres demandes à la bonne marche de l'étude.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les commerçants devront contribuer au bon déroulement de l'étude et à la mise en place des solutions envisagées dans un esprit de construction positive pour un redéploiement du commerce local.

La Région wallonne pourrait être partenaire dans la cadre de la demande d'une subvention pour la réalisation de l'étude.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Réalisation du cahier des charges
- Lancement du marché et désignation du prestataire
- Réalisation de l'étude
- Mise en place

Résultat atteint

L'ADL avant de se lancer dans cette étude a recensé les différentes études existantes. Bien au-delà de l'unique étude mentionnée dans le projet initial, de nombreux plans, exposés, études selon divers angles ont été menées. L'ADL a donc proposé de commencer par établir une synthèse de celles-ci avant de la confronter aux politiques et aux commerçants. Enfin, elle aimerait si possible pouvoir la décliner en plan d'action pour l'ADL.

Obstacles rencontrés

- Disparité des sources d'informations
- Difficulté d'obtention des documents de base
- Budget: la commune n'a pas la possibilité d'investir dans cette étude. L'ADL ne connaît pas suffisamment l'environnement institutionnel lié au centre-ville, aux commerces et à l'économie rurale pour solliciter l'aide financière nécessaire à la réalisation de cette étude. (Contournement de ce problème via la synthèse)

3 Réalisation d'un cadastre des surfaces commerciales libres au centre-ville et mise en place d'une communication pour en assurer la promotion.

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

- Manque de temps
- Nécessité d'avoir un support pour assurer la promotion de ces vitrines de manière indépendante. La site de l'ADL est en construction. Sa mise en ligne pourra enclencher sa réalisation.

Description du projet

Il s'agira de dresser une liste exhaustive des surfaces commerciales vides au cœur de la ville de Saint-Hubert, dans le noyau commerçant de la ville La liste comprendra également les surfaces commerciales vides et celles qui auraient changé de statut ces dernières années. On pense aux nombreuses surfaces commerciales qui ont été transformées en appartement, nuisant ainsi au développement des activités commerciales de l'hyper-centre.

L'objectif est de pouvoir assurer une promotion et ainsi une occupation optimale des surfaces commerciales pour relancer l'activité. Cette liste permettra d'étudier l'évolution du commerce au centre de la ville et de dresser un état des lieux des disponibilités.

Dans un deuxième temps, la liste s'étendra aux bâtiments représentant un potentiel de développement économique (et donc aussi touristique). En effet, la Ville possède bon nombre de bâtiments inutilisés ou en attente de développement. Outre les propriétés de la Ville, des bâtiments importants par leur histoire, leur volume et leur emplacement appartiennent à des administrations. La majorité (sinon la totalité d'entre-eux) sont voués à être désaffectés par les services les occupants. L'objectif du listing est

de présenter le potentiel de développement aux investisseurs en comprenant aussi bien les petits espaces que le plus grands leur permettant de réaliser des projets de plus grandes envergures.

Dans un troisième temps, la liste comprendra également les cellules commerciales des villages, constituant des commerces de proximité directe en forte décroissance également.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La relance de l'activité commerciale est un vecteur de soutien et de développement de la création d'emploi.

Public concerné

Les commerçants dans un premier temps, puis les habitants et l'ensemble des visiteurs de la ville.

Porteur du projet

L'ADL portera le projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL sera cheville ouvrière du projet. Tout en se reposant sur un partenariat avec le service urbanisme de la commune, elle établira la liste complète des cellules vides tous types confondus. Dans un premier temps, elle mettra en œuvre la communication adéquate envers le public intéressé que sont les propriétaires de surfaces commerciales ou les futurs acquéreurs. Dans un deuxième temps, elle démarchera avec l'aide d'Idelux des investisseurs potentiels.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Le service urbanisme, secondé par un architecte, aidera l'ADL dans l'établissement de critères de qualité du bâti et des possibilités d'amélioration de celui-ci.
- Le collège devra décider de la mise en place d'une politique de recomposition de l'offre des rez commerciaux en activant des outils adéquats comme des aides à la rénovation des façades, des bâtiments intérieurs ou à l'installation de nouveaux commerces.
- Des conventions avec les propriétaires devront également être passées afin de maintenir l'état de l'offre et du bâti.
- Diffusion et recherche d'investisseurs, d'acheteurs et de repreneurs par Idelux

Grandes étapes de réalisation prévues

- Collecte des données pour l'établissement du cadastre
- Collecte des informations sur les aides potentielles + établissement avec le Collège d'un plan stratégique concernant ces bâtiment: occupation des cellules vides, réhabilitation des bâtiments commerciaux du centre-ville, orientation du développement,...
- Création d'un plan d'action pour les cellules vides
- Contact avec les propriétaires et mise en place d'outils de communication pour la publication du cadastre

Résultat atteint

- Premier contact pris avec les cellules vides du centre ville
- Premier projet mis en place lors de la journée du client: environ 75 autocollants sur le thème de la Forêt sur toutes les vitrines du centre (actives ou non) via un partenariat avec la Grande Forêt de Saint-Hubert gommant les différences entre vitrines vides ou actives, habillant uniformément celles-ci et créant un effet d'ensemble lié à la thématique de la Capitale Européenne de la Chasse et de la Nature, la forêt.
- Listing en cours de création
- Premiers résultats des recherches d'aides potentielles
- Consultation des possibilités financières d'aide via l'administration communale

Obstacles rencontrés

- Manque de ressources financières au niveau de la Commune pour permettre des incitants financiers

- Difficultés d'entrer en contact avec les propriétaires (souvent multiples, éloignés, sociétés, faillite, successions,...)

4

Création d'un guide économique des commerces et artisans locaux ainsi que d'un portail Internet multilingue pour assurer la dynamisation du centre-ville.

1

Reportée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

L'action est reportée car nous souhaitons informatiser le système de collecte des informations et permettre à chaque commerçant de gérer ses informations. Cela nécessite une intégration à la nouvelle version du site Internet de la Ville de Saint-Hubert qui est actuellement en standby. Ces 2 points étant liés, nous cherchons une solution pour ne pas avoir à attendre leur travail pour effectuer le nôtre.

Description du projet

En attendant les résultats de l'étude scientifique menée sur le commerce local, l'ADL souhaite soutenir et recréer une dynamique locale en concevant un guide communal des commerces, des entreprises et des artisans locaux. Un guide économique peut représenter un formidable outil de développement tant au niveau commercial qu'au niveau touristique. Ce guide se voudra aussi être un outil d'information et de présentation pour les nouveaux habitants, voire même pour les touristes et pourquoi les nouvelles entreprises. Concrètement, l'ADL compte réaliser un guide divisé en différentes thématiques contenant la liste exhaustive des commerces, des entreprises et des artisans classés par secteur et par ordre alphabétique. Ce projet implique un véritable travail de collecte, de vérification et de classement de l'information. Parallèlement à ce guide, et calqué sur son mode de présentation, un portail internet multilingue sera créé et mis en ligne. Ce site aura un lien avec le site internet de la commune mais sera entièrement consacré aux commerces, aux entreprises et aux artisans. En plus de la liste reprenant l'ensemble des activités, le site sera alimenté par diverses rubriques qui l'animeront comme notamment la présentation par mois d'une activité phare de la commune, d'un artisan ou d'une entreprise.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

En améliorant la communication envers les commerçants, artisans et indépendants, pour eux mais également entre eux, des partenariats pourraient se mettre en place, engendrant la création de nouvelles activités et qui seront très certainement un soutien à l'emploi.

Public concerné

Les commerçants, les indépendants, les artisans et l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Porteur du projet

L'échevinat économique de la commune et l'ADL.

Rôle de l'ADL

- Rencontrer les commerçants, les artisans et les indépendants et soumettre le projet à leur approbation, le modifier suivant les attentes de chacun. Collecter toutes les informations par rapport aux activités à publier.
- Réaliser un cahier des charges pour la création du guide ainsi que pour la création d'un site internet.
- Participer à l'élaboration des deux outils et les mener à leur terme.
- Animer le site internet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'échevinat du commerce aura un rôle d'avis dans les lignes directrices du guide et du site internet. Il participera également financièrement à la mise en place de ces deux outils. Les commerçants, les indépendants et les artisans participeront à l'élaboration de l'outil et à sa mise en oeuvre.

Ils participeront également à l'animation de celui-ci en proposant des activités à mettre en valeur.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Réunions de premiers contacts et mise au point des objectifs
- Réalisation des cahiers des charges et lancement des appels d'offres
- Mise en place et création du guide et du site

Résultat atteint

- Mise en place d'un système de recensement permanent: formulaire en ligne via la page et le mini-site de l'ADL: en cours - dépendance au site communal dont l'obsolescence est cours de correction.
- Contact pris avec un opérateur privé pour la réalisation du document et son impression via le paiement d'insertion publicitaire d'acteurs locaux.

Obstacles rencontrés

- Changement d'échevin du commerce
- Manque d'informations complètes par rapport au monde économique du territoire
- Nécessité de s'arrêter dans le temps pour avoir une liste des acteurs économiques hors elle est en constante évolution. Listing en perpétuelle évolution.

5	Accompagnement pour la création de l'équipe de la Maison Médicale et de son fonctionnement.	1	En cours
---	---	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

La Maison Médicale devant voir le jour dans l'année qui arrive, la commune a sollicité l'ADL. Elles souhaiteraient que l'ADL fournissent une aide quant à l'établissement de la pratique de groupe et à l'organisation pratique quant à l'occupation des lieux.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif premier est de permettre un certain confort de vie aux patients en leur proposant des services dans leur entité et d'ainsi conserver cette économie liée à la santé sur son territoire.
La création de la Maison Médicale offrira des facilités d'installation aux médecins et ainsi espère créer de nouveaux postes sur la commune.

Public concerné

- La population de Saint-Hubert
- Les médecins et praticiens d'autres disciplines paramédicales présents sur le territoire
- Les éventuels nouveaux médecins et autres disciplines paramédicales.

Porteur du projet

Un médecin intéressé de s'implanter sur le territoire de Saint-Hubert et souhaitant porter le projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL a un rôle secondaire. Elle est là en soutien au médecin menant ce projet. Elle peut être sollicitée pour collecter des informations, pour mettre en réseau les différents opérateurs dans le secteur de la santé et d'aider à trouver les solutions pratiques (diffusion des recrutements, où trouver des informations quant à ses employés, quelles heures d'ouverture suivant la population,...)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Les organismes médicaux de promotion des territoires ruraux: aide au recrutement
- Commune de Saint-Hubert: gestion financière du bâtiment - suivi du projet

Grandes étapes de réalisation prévues

- promouvoir le territoire
- préparer un dossier facilitant l'aide à l'installation des différents corps de métier
- aide au recrutement
- soutien à l'organisation en pratique commune
- aider les médecins à créer leur structure et leur permettre ainsi de s'auto-gérer
- recherche d'appel à projets

Résultat atteint

- Diverses rencontres avec des médecins
- Travail de base sur la pratique commune
- Rencontre de médecins de la Maison Médicale de Libin et de l'ADL de Tintigny-Habbay
- Identification d'un médecin porteur de ce projet de pratique collective

Obstacles rencontrés

- Discrétion quant aux résultats de la part du médecin travaillant à cette pratique collective
- Changement d'orientation quant au type de pratique collective
- Retards pris au niveau du bâtiment

6 | Création d'un PLAN FORMATION à destination des commerçants et indépendants

1

Permanente

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

La première qualité d'un entrepreneur à succès est la remise en question et ce que le commerce fonctionne très bien ou pas du tout. Notre plan formation vise à combler les lacunes des commerçants ou entrepreneurs, de répondre à leurs questions en mettant à disposition l'information. L'idée est de proposer des formations ou séances d'informations sur des sujets spécifiques qui ont un intérêt pour notre public. Les besoins relayés via les petits déjeuners des commerçants ainsi que les informations issues de statistiques ou études nous orientent dans le choix des formations à opposer.

4 à 5 formations seront organisées sur le territoire durant l'année. Pour ce faire, des partenaires extérieurs experts en la matière seront conviés à venir présenter la thématique.

Outre cette série de formation, l'ADL souhaite faire de Saint-Hubert une terre d'accueil pour les organismes de formations et les séminaires d'entreprise.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

- Objectif d'amélioration constante des compétences de notre public et donc une meilleure pérennité via une meilleure rencontre besoin-offre
- Objectif de réseautage entre commerçants et de construire une atmosphère favorable aux partages de compétences et à la création de partenariat

Public concerné

- Commerçants et entrepreneurs de tous types

Porteur du projet

ADL portera le projet

Rôle de l'ADL

L'ADL orchestrera les différentes formations, activera les partenariats avec les différentes structures pouvant offrir des formations adaptées à nos commerçants et indépendants. Elle établira une liste des besoins et consultera le public concerné. Elle assurera les inscriptions et la promotion de cette activité.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Commerçants et indépendants: formuler leurs besoins
- Partenaires donnant les formations: mettre à disposition un formateur

Grandes étapes de réalisation prévues

- définir les besoins
- développer les partenariats et trouver les formateurs
- mettre en oeuvre la formation

Résultat atteint

4 formations organisées en 2016: formation Facebook via les Pages d'Or, Commerces connectés via l'AdN, Passage en Société et éléments utiles du bilan par Cefilux et lors de la semaine de la transmission, ateliers et séances d'informations.

Contacts pris avec d'autres organismes pour 2017

Pour l'accueil de formations et les séminaires, de nombreux contacts ont été pris avec des organismes d'ampleur. D'un part, nous les avons sollicités pour 2017 et d'autre part, nous leur avons soumis l'idée de réaliser des formations sur le territoire de Saint-Hubert, centre-Ardenne, facile d'accès, ... Les résultats en prendront place qu'en 2017 probablement.

Obstacles rencontrés

- difficultés d'établir les besoins de manière uniformes
- grandes disparités des besoins dans le public

4.2.1.2.3. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	SOUTIEN ET REDÉPLOIEMENT DU COMMERCE LOCAL.	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Suivi de l'analyse scientifique sur la problématique du commerce local et mise en place d'actions pour répondre aux conclusions de l'étude (incitants financiers, vaste opération de rénovation des façades, formations des commerçants, ...).	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2 Aider à la sensibilisation des riverains du centre-ville et de la zone commerciale à l'intérêt de l'entretien de leur façade et de leur embellissement.

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

3	Aider les commerçants dans la mise en place de manifestations récurrentes, en collaboration avec l'association des commerçants, pour répondre aux besoins de promotion et de dynamisation des commerces et artisans de l'entité.
---	--

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Les commerçants de Saint-Hubert souffrent d'un manque de cohésion ainsi que d'un manque de visibilité. Leur nombre ayant fortement été réduit depuis plusieurs années, chaque évènement demande de leur part une implication plus grande. De plus, la mésestime et la méconnaissance des uns des autres ne permettaient pas un échange constructif autour d'un évènement.

Le but est donc de casser les barrières entre les différents commerçants et indépendants tout en les mettant en avant par divers évènements (braderie, journée du client, nocturne de Noël, ...)

Du côté des clients, de la fréquentation de ces commerces, le but des évènements est de rappeler la qualité et la proximité de ces commerces locaux. Ultiment, le but est d'augmenter la fréquentation de ces commerces.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le but est avant tout de faire connaître les commerces et d'ainsi les pérenniser par un augmentation de la fréquentation. Endiguer les fermetures est un premier pas, un second viserait l'ouverture de nouveaux commerces.
Les évènements ont par ailleurs vocation à pérenniser l'activité économique du territoire en la dynamisant.

Public concerné

- commerçants et tous autres prestataires de service du centre-ville et des alentours souhaitant dynamiser le cœur de Saint-Hubert
- administration communale et les politiques
- tous les visiteurs et habitants de Saint-Hubert

Porteur du projet

Les commerces devraient à terme pouvoir porter les évènements du centre-ville mais dans un premier temps l'ADL remplira ce rôle.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL est avant tout fédérateur. Elle devra regrouper tous les commerces au-delà de leurs divergences, leurs passés et leurs volontés propres.
Ensuite, elle devra mobiliser ces entités pour qu'ils deviennent de réels acteurs de terrain.
Enfin, elle agira comme support et soutien à leurs différentes idées et organisations.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- La commune aura pour rôle de soutenir ces activités.
- Les commerçants et autres participants devront s'impliquer et y mettre de leur personne tant dans l'organisation pratique que dans la conception des projets (en faisant fi du passé).

Grandes étapes de réalisation prévues

Un évènement à la fois: l'ADL aidera à la reconcrétisation de certains évènements et à l'essai d'autres.
Un agenda d'évènements sera créé.
Enfin, une implication des commerçants sera demandée pour tout évènement; de la préparation à la réalisation.

Résultat atteint

- Organisation de la Journée du Client sur le thème "La Forêt s'invite en ville"
- participation des commerçants aux diverses autres activités de la Ville (Marché de Noël via décoration de leur devanture par exemple)

Obstacles rencontrés

- Saint-Hubert ayant perdu son aura ancienne, la latence et le désistement de toutes aides communales ou autres aux commerces, les projets de remaniement du centre-ville, etc: la volonté de s'impliquer n'y est plus. Le manque de motivation des commerçants est criant.
- Anciennement une multitude d'évènements et de projets étaient portés par l'association des commerçants. Peu importe l'aide apportée par l'ADL, le résultats n'est pas à la hauteur étant donné le passé commerçant de Saint-Hubert.
- Une prudence excessive due aux nombreux échecs et tentatives précédents.
- Une certaine animosité entre les différents secteurs et une difficulté à penser comme un ensemble et non comme une entité individuelle.

4

Etudier, identifier et développer, en synergie avec les acteurs du tourisme, une image autour d'un produit local (concept, label, charte, ...).

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

5 Collaboration à l'étude de mobilité en vue d'améliorer la mobilité au centre (circulation, zone piétonne, parkings,..) en coordination avec les recommandations faites par Plan Qualité Tourisme de Saint-Hubert.

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Intégrer des conceptions plus touristiques au Plan Communal de Mobilité qui est plutôt dicté par des considérations des citoyens, des habitants.
Le Plan Qualité Tourisme relevait divers points d'attention. Ils ont été plus ou moins pris en considération.
Le Plan Communal de Mobilité a des implications dans la Rénovation Urbaine (sens de circulation, etc.). L'ADL suit le PCM de manière à faire valoir les points de vue des commerçants et à intégrer les besoins du tourisme (point déjà défendu par la Maison du Tourisme).

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La création d'emploi ne sera pas affectée par cette action. Par contre, la pérennisation des emplois actuels est non négligeable étant donné que le PCM vise à modifier la circulation et donc l'accès à certains commerces. Il sera donc important que celui-ci augmente, favorise ou privilégie les divers commerces et ne les pénalisent pas.

Public concerné

Les commerces impactés par ce PCM et par extension les personnes le fréquentant (touristes ou locaux)

Porteur du projet

La commune et l'éco-passeur ainsi que Mme Chermanne du SPW.

Rôle de l'ADL

Faire valoir les intérêts des commerçants et des touristes qui par extension font vivre les commerces.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Chacun alimente la réflexion avec ses objectifs propres, sa connaissance du terrain ou les études en sa possession.

Grandes étapes de réalisation prévues

Selon les modalités de la création du PCM.

Résultat atteint

- Pris en compte des besoins de parking dans le centre-ville
- Réalisation d'une étude concernant ces mêmes parkings
- Transmission d'informations aux auteurs de projets quant aux commerces et aux fréquentation touristiques. Présentation de ceux-ci prévue en mars 2017

Obstacles rencontrés

- Difficulté de sortir un point de vue commun de la part des commerçants
- Lenteur et modifications constante du projet
- Imbrication du PCM dans la RU
- Pas besoin de relai au niveau du tourisme car la MT est présente et joue ce rôle.

4.2.1.2.4. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	OUVERTURE DU COMMERCE ET DE SA ZONE DE CHALANDISE.	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Suite à l'étude scientifique et en fonction de l'espace bâti actuel du centre-ville, lancement d'une réflexion, avec les acteurs concernés, sur un réaménagement favorable au développement commercial.	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2	Aide auprès des commerçants pour la mise en place d'actions développant le label « Saint-Hubert »	1	Prévue mais non entamée
---	---	---	-------------------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.3. Priorité 3

3 L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

4.2.1.3.1. Priorité supprimée

Pourquoi cette priorité a-t-elle été supprimée ?

4.2.1.3.2. Objectifs et actions à court terme (3 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	APPUI, AIDE ET MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR VALORISER LES PARTENAIRES LOCAUX ET LEURS ACTIONS EN VUE DE RELANCER L'EMPLOI ET DE CRÉER DE NOUVEAUX SECTEUR D'ACTIVITÉS.	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

2	MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET TRAVAIL DE SON IMAGE POUR AUGMENTER SON ATTRACTIVITÉ	En cours
---	--	----------

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Mise en place d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs économiques du territoire en vue de la création d'un club d'entreprises (organisation de petits déjeuners de l'entreprise, mise en place	1	Supprimée

d'outils pour l'accueil de nouvelles entreprises).

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Les petits déjeuners des commerçants organisé tous les mois, les comités de commerçants pour toutes les thématiques nécessitant du travail ainsi que les formations à thèmes remplissent ce rôle. Il n'y a pas lieu de dédoubler les actions selon nous pour causes de perte de cohérence et de visibilité. L'une des actions travaillées par un comité commerçants concerne l'accueil des nouveaux habitants. L'ADL joue elle aussi son rôle en intégrant aussi vite que possible les nouveaux commerces dans le système des petits déjeuners. L'ADL créera avec les commerçants les outils d'accueil des nouvelles entreprises.

Description du projet

Ce projet consiste, à terme, à créer une association ayant pour nom « Club d'entreprises de la commune de Saint-Hubert », à l'image d'autres clubs déjà créés par des ADL et rassemblant des acteurs impliqués dans le développement économique du territoire. Ce club d'entreprises visera une mise en réseau de l'ensemble des acteurs du secteur économique pour favoriser les échanges, réaliser des économies d'échelles, mutualiser les ressources, adopter une stratégie collective et créer des partenariats en vue de faciliter la création de nouvelles entreprises et d'emplois nouveaux. Ce club d'entreprises organisera régulièrement des rencontres sur des thèmes précis et souhaités par les participants. Cela pourra prendre la forme de petits déjeuners, de visites d'entreprises, PME, TPE du territoire, de formations pour l'aide à l'accueil ou l'aide de nouvelles entreprises, ... L'objectif est de renforcer la synergie entre les pôles et les acteurs économiques et la commune pour améliorer le secteur sur le territoire et contribuer à la mise en place des projets dans un souci de cohérence de territoire pour un développement optimum.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce travail de participation active, d'écoute, de rencontres et de mise en réseau n'a pas un objectif quantifiable au niveau de la création d'emplois, mais participe de la stratégie globale du développement local qui vise à maintenir les emplois existants et à favoriser la création de nouveaux emplois. L'enjeu est de créer des solidarités pour soutenir l'économie locale de la commune de Saint-Hubert. Il s'agit donc évidemment de maintenir voire de pérenniser des activités existantes, mais également d'augmenter l'attractivité du territoire, afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités.

Public concerné

Tous les acteurs impliqués directement voire indirectement dans le secteur de l'économie et de l'emploi de la commune, notamment :

- Les entreprises de la commune, les PME et TPE,
- Les acteurs économiques de la région,
- Idelux,
- La commune (administration et échevin de l'économie),
- Les futurs porteurs de projets ou candidats à l'installation d'une nouvelle activité sur le territoire, ...

Porteur du projet

L'ADL portera le projet en collaboration avec IDELUX jusqu'à la mise en place du club d'entreprise qu'elle continuera à soutenir et à suivre pour s'assurer de sa pérennisation.

Rôle de l'ADL

L'ADL pourra rencontrer l'ensemble des acteurs du secteur et favoriser les échanges entre eux en ayant un rôle de facilitateur. L'ADL aura une vue d'ensemble sur les projets envisagés, les partenariats possibles, les économies d'échelles à réaliser. Elle sera amenée à construire une stratégie globale de développement en mutualisant les ressources, en y intégrant les constats du territoire, les priorités, les objectifs et, le cas échéant, les projets qui ont déjà été proposés dans le cadre du développement rural.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

L'ensemble des acteurs concernés (qu'ils soient publics, privés ou associatifs) auront comme principal rôle celui de participer aux réunions et d'y investir du temps, dans une démarche d'ouverture et de collaboration « win-win ». Ils devront contribuer à l'élaboration de la stratégie collective et en apportant des idées dans une dynamique de développement de leur activité, mais également du territoire.

Le Collège communal, représenté par l'échevin en charge l'Economie exposera sa vision politique de la dynamique commerciale à développer et l'administration communale apportera un soutien éventuel ainsi que les réponses aux questions soulevées.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Rencontres avec les ADL ayant porté le même projet
- Contact avec les partenaires du secteur : Idelux, NGE, CCILB, SAACE
- Contact avec les acteurs, entreprises, TPE, PME
- Mise sur pied du club et de la première réunion

Résultat atteint

Certaines activités réservées au "Club d'Entreprises" sont intégrées au sein des activités des "Petits Déjeuners des Commerçants": formations, moments réservés au réseautage, projet d'économie d'échelle,...

Le Club d'Entreprises découlera des Petits Déjeuners des Commerçants.

Obstacles rencontrés

- trouver un moment qui correspond à tous: horeca, boulangers, commerçants classiques, services,...
- comme pour les Petits Déjeuners des Commerçants, trouver quelqu'un pour prendre le lead de ce genre de structure est assez complexe car ce genre d'organisation demande du temps et de beaucoup d'énergie (surtout dans un contexte socio-économique difficile comme à l'heure actuelle à Saint-Hubert)

2	Soutien aux agriculteurs à travers l'organisation d'informations ciblées sur les possibilités de diversification (cultures, infrastructures touristiques, aides financières, aides à l'investissement,...)	1	Reportée
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

- Manque de temps
- Suite au manque de répondant du monde agricole pour la participation au comice, l'échevinat de l'agriculture de la Commune de Saint-Hubert a proposé que l'ADL prépare des éventuels points d'action de manière solide avec des rencontres personnalisées. L'ADL propose également un référencement plus large qui engloberait l'agriculture de type industriel fortement présente et l'agriculture de type artisanal qui prend seulement son envol sur la commune.

Description du projet

Le projet consiste à organiser des formations, soirées d'informations, groupe de travail pour les agriculteurs. Selon les besoins et les demandes des intéressés, les thèmes des rencontres et la manière de les organiser pourront varier. Le seul mot d'ordre ou ligne de conduite sera d'aider les agriculteurs à se développer, à mieux se gérer, à trouver des filières de diversification.

Les formations ou informations pourront toucher à de multiples matières : de la gestion informatique, en passant par la nutrition du bétail, l'initiation à la méthode du sol vivant, les aides financières envisageables dans le domaine des hébergements, la promotion et la vente directe de produits locaux, le développement d'activités touristiques à la ferme et la diversification des cultures à travers les cultures maraîchères, les attentes des consommateurs à l'égard des produits locaux...Des agriculteurs pourront aussi venir apporter leur témoignage.

L'objectif est de les aider à se valoriser, à valoriser leurs produits, à promouvoir leur métier, à se faire connaître et reconnaître.

Ces réunions d'informations seront organisées avec l'aide des opérateurs existants et compétents en la matière en termes d'encadrement et de conseils. Il s'agira notamment de la Mission wallonne des secteurs verts, d' « Accueil Champêtre », ...

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ces ateliers seront un vecteur essentiel pour aider les agriculteurs à essayer de se diversifier, créer de nouvelles activités, être plus productifs et donc amener à la création d'emploi.

Public concerné

Les agriculteurs, et par extension, tous le secteur économique de l'entité.

Porteur du projet

L'ADL portera le projet en collaboration avec les opérateurs compétents en matière de formations et d'informations : Centre de Compétences Secteurs Verts du FOREM, TECHNOBEL et l'ARSIA qui permettent de proposer des formations en informatique aux professionnels de l'agriculture, la Mission wallonne des secteurs verts, Accueil Champêtre, ...

Rôle de l'ADL

Afin de travailler de manière optimale et de pouvoir faire appel aux partenaires adéquats au moment le plus opportun, l'ADL devra bien cerner les enjeux et les contraintes liés à la diversification agricole, qu'il s'agisse de produits du terroir, d'hébergement ou d'autres secteurs. Dans cette optique, afin d'approfondir ses connaissances, l'ADL se formera et s'informer de manière optimale auprès de l'UVCW, d'autres ADL et des opérateurs compétents.
Puis, elle prendra contact avec l'ensemble des agriculteurs du territoire et leur proposera son plan d'action. En fonction des attentes et des besoins, elle organisera alors un calendrier en collaboration avec les divers opérateurs.
Ensuite, l'ADL organisera ces rencontres au niveau pratique : commerçants, invitations, organisation sur les lieux, diffusion de l'information, prise en charge de l'intendance, ...

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les partenaires proposeront, en fonction de leur domaine de prédilection, une liste de matière intéressante à présenter pour les agriculteurs ainsi que leurs disponibilités. Ils co-organiseront les rencontres avec l'ADL et ils mettront leurs compétences et connaissances au service de la bonne tenue de l'ensemble de ces réunions.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Rencontres avec l'ensemble des opérateurs et familiarisation avec le secteur de l'agriculteur et de sa diversification
- Rencontres avec l'ensemble des agriculteurs du territoire de la commune
- Mise au point des matières et du calendrier
- Organisation des rencontres : 1 semaine par rencontre prévue.

Résultat atteint

Informations récoltées en partie - pas encore d'analyses réalisées

Obstacles rencontrés

Complexité du monde agricole d'un point de vue financier: prêts très long terme, prêts importants, nombreux incitants financiers desquels dépendent leur orientation professionnelle, engagement sur le long terme dans une voie qui conditionne leur business plan (qui correspond en général à une carrière entière)

3	Mise en place en collaboration avec l'asbl DEFITS (plan de cohésion social) et du Forem, de séances de les demandeurs d'emploi	1	Supprimée
---	--	---	-----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

L'action a été supprimée car l'octroi d'agrément mentionnait qu'ici ne se trouvait pas le rôle de l'ADL.

Une collaboration de l'ADL avec DEFITS et le Forem est cependant encore d'actualité mais sur d'autres terrains.

Description du projet

Le chômage et l'exode des jeunes sont deux éléments importants dans le contexte économique local à Saint-Hubert. L'ADL doit pouvoir y apporter une réponse. Quelques opérateurs dont le PCS et DEFITS travaillent déjà sur la problématique. Si l'un des axes du Plan de Cohésion Sociale de Saint-Hubert s'occupe d'insertion socioprofessionnelle, l'asbl DEFITS, quant à elle, a également pour but de favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes en difficultés, d'une part en les encourageant à devenir plus autonomes et à développer des compétences affectives et sociales et d'autre part en les accompagnant dans l'élaboration et l'ajustement de leur projet d'insertion personnel et individualisé, via l'autogestion, la préformation, la formation et l'emploi. L'ADL souhaite collaborer de manière très régulière avec ces deux institutions afin de mettre sur pied des formations et des actions à destination des demandeurs d'emploi qui sont aujourd'hui très éloignés du marché du travail.

Le projet consistera dès lors, à l'exemple de l'ADL d'Anderlues, de mettre sur pied, en collaboration avec les acteurs locaux et les organismes de formations comme le Forem ou le CSEF, de mettre sur pied des préformations axées sur le savoir-être et leur permettant d'accéder plus facilement ensuite à des formations qualifiantes. Ces séances de coaching auront pour thème le renforcement de la confiance en soi, la gestion du stress, l'assertivité, la motivation dans la recherche d'un emploi, ...

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet aura une action directe sur la remise à l'emploi des jeunes.

Public concerné

Les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Porteur du projet

L'ADL portera le projet en collaboration avec le Forem, l'asbl DEFITS et le PCS.

Rôle de l'ADL

L'ADL rencontrera au préalable l'ADL d'Anderlues afin de partager les bonnes pratiques mises en place sur son territoire dans ce cadre.

Puis elle s'occupera ensuite de réaliser une petite enquête auprès de ses partenaires, acteurs de terrain, afin de déterminer les thèmes majeurs des formations à mettre en place. Il s'agira d'élaborer précisément, avec les opérateurs locaux, le contenu des formations sur base des réalités de terrain.

Ensuite, l'ADL aidera ses partenaires à la mise des formations et suivra l'évolution de celles-ci.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Le PCS et l'asbl DEFITS auront pour missions de définir plus précisément le public à toucher et les thèmes des formations à proposer. Ils seront également le relais privilégié vers le public à toucher : les demandeurs d'emploi et les jeunes. Le Forem et le CSEF proposeront un panel de formations à délivrer et les prodigueront.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Visite d'ADL et compréhension des mécanismes mis en place
- Contact avec les opérateurs et partenaires
- Enquête sur les formations à mettre sur pied
- Contact et communication vers le public cible
- Mise en place des formations

Résultat atteint

Néant

Obstacles rencontrés

Néant

4	Mise en place d'un évènement à destination de la jeunesse autour des jobs d'étudiant en collaboration avec InfoJeunes et des lers emplois de type employé ou indépendant.	1	Reportée
---	---	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Pour 2016, l'évènement est tombé à l'eau car il nécessitait la participation financière de la Ville. Le budget ne comprenant pas un tel évènement, il a été reporté d'une année. De plus, lors de la visite de terrain de vos services, il a été relevé que cette action n'étaient pas tout à fait en cohérence avec les spécificités de notre territoire mais plutôt une action passe-partout. Notre renouvellement d'agrément nous positionnera sur ce sujet.

Description du projet

Le projet consiste en la création d'un évènement type salon d'information à destination d'une part des jeunes en âge d'avoir un job d'étudiant ou de se lancer dans la vie active et d'autre part de employeurs qui souhaiteraient engager un jeune.

Ce salon comporterait divers ateliers:

- rédaction de CV
- droits et obligations légales
- simulation d'un entretien d'embauche
- recrutement en direct via la présence d'employeurs locaux

Avec la saison touristique et l'importance du domaine Horeca, l'emploi saisonnier d'étudiant est assez fréquent. Le second volet est plus difficile sur le territoire étant donné que peu de structures emploient du personnel. Cependant, l'ADL souhaite que l'un entraîne l'autre, que l'influence et le succès de premier permette le second.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Cela n'aura pas d'impact à court terme sur l'emploi temps plein. Cependant, cela aura un impact sur l'activité économique.

Le but est de montrer aux étudiants qu'il est possible de trouver de l'emploi à Saint-Hubert en tant qu'étudiant mais également plus tard, lorsqu'ils auront leur diplôme ou lorsqu'ils sortiront de l'école.

Certains commerçants et autre entrepreneurs n'ont pas toujours le temps de réaliser un recrutement, ni les connaissances liés à l'engagement d'un étudiant. Cet évènement et l'information qui l'accompagnera permettra à certains de passer ce cap. La présence d'une personne supplémentaire pour les aider permettra éventuellement d'augmenter l'activité économique

Public concerné

D'une part, les étudiants et jeunes en âge de chercher un emploi d'étudiant ou de se lancer dans la vie active.

D'autre part, les entreprises et les indépendants susceptibles d'avoir besoin d'employer des étudiants tout secteur confondu.

Porteur du projet

L'ADL sera porteur du projet pour la commune de Saint-Hubert mais agira grâce à une collaboration étroite avec Infor-Jeunes, organisme habitué à monter des projets de la sorte.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura avant tout un rôle rassembleur, c'est-à-dire qu'elle devra mobiliser les forces vives de la commune autour de ce projet. Ensuite, elle aura un rôle logistique par rapport à la réalisation de ce projet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- ADL: coordination et mise en place - contact et mobilisation des entrepreneurs locaux et diffusion de l'évènement
- Infor-Jeunes: mise à disposition des outils, des informations et réalisation des ateliers - diffusion et promotion de l'évènement

- Forem: information des conditions de 1er emploi pour les entreprises et les candidats (volet dirigé vers les jeunes à la recherche de leur 1er emploi)
- SAACE et autres structures destinées aux jeunes indépendants: informations
- DEFITS: relai auprès d'une partie de son public
- PCS: relai et éventuellement implication dans l'organisation
- École Libre de Saint-Hubert: relai et informations sur l'évènement
- Maison des Jeunes: relai et informations sur l'évènement
- Commune de Saint-Hubert: soutien financier et utilisation de ce moyen de sélection pour leurs étudiants (pour montrer l'exemple)
- Divers entrepreneurs: utilisation de cet évènement outils + intérêt pour l'information diffusée.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Objectif: évènement prenant place durant la semaine des vacances de Toussaint 2016
- rencontrer Infor-Jeunes pour voir les possibilités d'intervention et celer le partenariat
 - rencontrer nos relais: écoles et autres organismes
 - solliciter la participation des entrepreneurs
 - mise en place

Résultat atteint

- Rencontre avec Infor-Jeunes planifiée
- Repérage officieux des structures faisant appel à des étudiants

Obstacles rencontrés

Jusqu'à présent, aucun.

5	Accueil et suivi des porteurs de projets sur le territoire	1	Permanente
---	--	---	------------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

- L'ADL par cette action vise à:
- porter à sa connaissance les personnes intéressées pour les intégrer aux différentes actions
 - leur fournir autant d'informations nécessaires à la réalisation d'un business plan valable et réaliste
 - leur permettre de saisir différentes opportunités que ce soit au niveau de l'emplacement de leur nouvelle construction, leur occupation d'une cellule anciennement vide ou occupée, la participation à un évènement pour se faire connaître du grand public, etc
 - trouver des solutions et des incitants pour les faire rester sur le territoire

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'accueil et le suivi des porteurs de projets vise à l'implémentation sur le territoire de l'ADL de nouveaux entrepreneurs tout secteur confondu de manière durable et pérenne.

Public concerné

Les nouveaux entrepreneurs tous secteurs confondus

Porteur du projet

L'ADL sera le porteur du projet en secondant les nouveaux porteurs de projets. Elle sera accompagnée des autres organismes actifs dans le secteur de l'auto-crédation d'entreprise comme notamment les différentes SAACE, les guichets d'entreprises, RéseauEntreprendre, Forem, Mirelux,...

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL est avant tout informatif: sur le territoire, sur les activités dédiées aux entrepreneurs, sur le développement prévu par la commune, sur la clientèle potentielle, etc.

Ensuite, le rôle de l'ADL consiste à assurer un suivi pour aider à surmonter les difficultés et à développer un commerce pérenne.

Enfin, l'ADL joue un rôle de relai vers des partenaires autres qui peuvent apporter des compléments d'informations aux divers stades de la création de projet: business plan, étude de marché, financement, développement, engagement,...

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Chaque partenaire dans cette action doit travailler dans son domaine de prédilection et accompagner, financer ou aiguiller le porteur de projet en suivant ses objectifs particuliers.

Grandes étapes de réalisation prévues

Pour chaque porteur de projet, le processus commence par une rencontre avec le porteur de projet pour savoir où en est son projet. Ensuite, l'ADL le réoriente ou lui fournit les données suffisantes pour qu'il puisse réaliser son business plan. Enfin, lorsque son projet est en phase de lancement, l'ADL l'intègre au groupe de commerçants avec qui elle travaille régulièrement et lui permet autant que possible de participer aux activités dédiées aux indépendants.

Résultat atteint

L'ADL a cette année aussi rencontré 10 porteurs de projets:

- 1 artiste travaillant le bois
- 1 designer - expert en aménagement de l'espace
- 1 artiste - bricoleuse: transformation de meubles, ateliers,...
- 1 couple de propriétaires possédant une surface commerciale dans le centre ville et désirant la transformer en commerce dédié à l'artisanat aussi bien alimentaire qu'artistique: non aboutit
- 2 personnes se lançant dans la culture de champignons
- 1 maraicher en reconversion: en incubation
- 1 professeure de yoga, animations artistiques, ateliers de développement personnel
- 1 inventeur de matériel lié au barbecue

Obstacles rencontrés

- Manque d'espaces commerciaux adaptés: manque de parkings, de terrains constructibles avec un intérêt commercial, surfaces commerciales trop étroites et petites pour les commerces actuels
- Méconnaissance de l'ADL

6

Soutien et aide au développement d'une plateforme de co-working, d'entreprise intégrée et de tiers-lieu.

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Deux porteurs de projets sont venus à la rencontre de l'ADL de manière indépendante dans l'idée de porter un projet similaire basé principalement sur le co-working et le lancement d'entreprises.

L'ADL les a mis en contact pour renforcer l'offre sur Saint-Hubert. Ils ont décidé de travailler ensemble. L'ADL a été sollicitée pour les accompagner dans cette réalisation, de leur apporter un support en main d'œuvre et d'y réaliser un relai d'une de ses actions permanentes: le soutien aux entrepreneurs locaux. Le travail de l'ADL représente l'aide apportée par la commune au projet.

Deux espaces seront néanmoins conservés: l'un dédié au co-working et l'autre à un espace d'entreprises intégrées. Dans les 2 projets, l'ADL se positionne en tant que partenaire de la première heure.

L'ADL a comme but de développer l'attractivité du territoire, d'augmenter la visibilité de ses services et de faire de son territoire une terre d'accueil pour nouveaux projets et source de créativité.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

La mise en place de ce projet permettra différentes choses:

- stimuler entrepreneuriat
- aide à l'installation de jeunes entrepreneurs
- favoriser l'implantation de ceux-ci sur le territoire de l'ADL
- créer de nouveaux emplois directement par cette structure: animateur du co-working, formateur, secrétariat, comptabilité et autres services partagés.

Public concerné

- Les nouveaux porteurs de projets et les entreprises souhaitant se développer
- Les organismes actifs dans l'accompagnement des porteurs de projet comme les SAACE, l'IFAPME, IDELUX,...

Porteur du projet

Les 2 initiateurs du projet

Rôle de l'ADL

L'ADL a un rôle de soutien, d'aide à l'ancrage territorial et de relai (via une communication autour de ce projet au niveau d'autres partenaires)

Par la suite, l'ADL aura un rôle participatif car elle pourra y organiser des séances d'informations, son cycle de formation, ses réunions des commerçants, etc. Cet endroit regroupera la vie entrepreneuriale du territoire.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Les 2 initiateurs privés auront à cœur de définir le projet pour qu'il soit rentable, durable et qu'il rencontre leurs objectifs. Ils respecteront leur engagement de servir leur territoire, d'être un outil d'utilité publique. Ils seront également les financiers du projet.

- Les organismes supra-communaux pourront également être sollicités pour du financement, de la subsidiation, de l'intégration et de la reconnaissance.

Grandes étapes de réalisation prévues

Étapes impliquant l'ADL:

- Définition du projet et du rôle de chaque partenaire.
- Diffusion du concept, communication
- Inauguration
- Lancement des 2 projets en 2017: novembre 2017 pour le co-working + octobre pour l'espace d'entreprises intégré.

Résultat atteint

- Travail collaboratif des 2 entités
- Travail ayant pour objectif le développement territorial
- Échéancier plus réaliste
- Développement des relations partenariales extérieures

Obstacles rencontrés

- complexité du projet d'un point de vue conception idéologique et rentabilité
- complexité des termes utilisés: nouveaux mots dont la définition n'est pas encore 100% établie ce qui pose des soucis de compréhension si les bases ne sont pas fixées.

7

Vitrine de l'emploi

1

Permanente

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

Il s'agit d'un projet visant à mettre en relation entreprise cherchant du personnel et chercheur d'emploi. La vitrine sera fictive. il s'agit d'un dossier reprenant toutes les informations qu'une entreprise souhaitant engager du personnel doit savoir, toutes les informations législatives, subsidiantes, ou simplement des astuces partagées par d'autres employeurs du territoire.

La vitrine quoique plus concentrée sur les offres, les possibilités, les atouts et les conseils à offrir aux entreprises en matière d'emploi, elle comprendra néanmoins un volet destiné aux demandeurs d'emploi. Il sera limité à la diffusion des offres d'emploi émanant du territoire.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

- Objectif de simplification de la recherche d'information chez des acteurs de terrain de confiance qui connaissent bien les besoins des entreprises
- Objectif d'incitation à l'embauche
- Objectif de développement de l'activité économique
- Objectif d'augmentation des interactions entre public de chercheur d'emploi et public d'employeur

Public concerné

Entreprises installées sur le territoire n'ayant pas ou peu de connaissance au sujet de l'emploi de personnel.

Porteur du projet

ADL portera le projet.

Rôle de l'ADL

Le rôle de l'ADL sera de collecter les informations auprès des partenaires dont c'est le métier (notamment les secrétariats sociaux), de créer cette farde consultable physiquement et virtuellement dès que l'outil internet de l'ADL sera mis en place, de maintenir ce dossier à jour et d'en assurer la promotion.
L'ADL transmettra également les offres d'emplois via ce même outil Internet.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Les partenaires actifs dans le secteur de l'emploi seront sollicités pour partager leur connaissance et leurs documents.
Les employeurs actifs du territoire via leur partage d'expérience.

Grandes étapes de réalisation prévues

- regrouper les informations concernant l'emploi de personnel
- s'assurer de différents partenariats
- réalisation de l'outil
- diffusion de l'outil

Résultat atteint

- collecte des informations quasiment terminée
- diffusion des offres d'emploi locales via le page Facebook de l'ADL très suivies

Obstacles rencontrés

- mouvance de la législation à ce sujet
- conditions très spécifiques et restrictives quant à l'obtention d'aides

8	Refonte et adaptation du site communal pour faciliter l'information	2	En cours
---	---	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée ?

Description du projet

La communication actuelle est fortement basé sur le virtuel. Le site de la commune étant moribond, il a quelques impacts négatifs:

- nécessite de se rendre sur place avec les contraintes des horaires pour obtenir les renseignements
- mauvaise information (documents et informations en ligne obsolètes)
- vision archaïque de l'administration communale

Le projet vise à remettre à jour le site communal de manière à ce que les entrepreneurs et les porteurs de projets puissent disposer de l'information dans les meilleures délais dans les matières qui les concernent professionnellement.

Sachant que toute installation professionnelle sur un territoire nécessite une prise de contact avec l'administration communale autant attirer les nouveaux entrepreneurs par une communication moderne, adaptée et simplifiée.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'objectif est d'abord de faciliter l'information des entrepreneurs actuels et d'ainsi faciliter leur cohabitation avec l'administration communale en espérant les faire demeurer et se développer sur le territoire.

En fournissant les informations nécessaires aux nouveaux entrepreneurs, en facilitant les contacts et en donnant via le site une image virtuelle positive du territoire, l'ADL espère attirer de nouveaux venus.

Public concerné

- Entrepreneurs tout secteur confondu actif
- Entrepreneurs tout secteur confondu en devenir

Porteur du projet

L'Administration Communale sera le porteur du projet.

Rôle de l'ADL

L'ADL aura un rôle de facilitateur. Elle organisera et complètera la partie en lien avec l'économie pour que celle-ci corresponde à la réalité de terrain et aux besoins concrets.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Commune: mise à disposition de l'outil, mise à jour du site.

Grandes étapes de réalisation prévues

- restructuration pour que l'accès soit plus facile
- réflexion en interne sur le contenu des parties économiques
- rédaction de ce contenu
- test de celui-ci via des exercices grandeur nature
- adaptations si nécessaire

Résultat atteint

- formation du personnel

Obstacles rencontrés

- manque de disponibilité et de réactivité du personnel communal
- changement de personne responsable

4.2.1.3.3. Objectifs et actions à moyen terme (6 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	SOUTIEN ET AIDE AU REDÉPLOIEMENT DU SECTEUR ÉCONOMIQUE LOCAL.	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
----	----------	----------------------	--------

1 Etudier, identifier et développer, en synergie avec les acteurs du tourisme, une image autour d'un produit local (concept, label, charte, ...).
répondre aux conclusions de l'étude (incitants financiers, vaste opération de rénovation des façades, formations des commerçants, ...).

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2 Collaboration avec l'ADL de Tenneville-Sainte-Ode et Bertogne dans le cadre d'un développement de circuits courts pour les produits du terroir.

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Vu le succès des Apéros & Marchés du Parvis, l'ADL s'est lancée dans cette action pour battre le fer tant qu'il est chaud. En effet, le public avait répondu présent en masse en ce qui concerne un mode de consommation circuit-court lors de ces 5 dates. Public et exposant étaient content du résultat. Mobiliser le citoyen autour de cette thématique pour leur permettre de consommer local toute l'année était une manière de marcher dans les pas de l'ancien GAC.

D'autre part, le territoire de l'ADL (commune de Saint-Hubert) possède toutes les caractéristiques nécessaires à l'implantation de producteurs locaux sur son territoire. Hors, il en existe peu. L'ADL souhaite faire de Saint-Hubert une terre d'accueil de produits locaux en démontrant qu'il existe une demande pour des produits de la sorte à une faible distance du lieu de production.

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

- Objectif d'auto-crédation d'emploi via l'incitation à l'implantation de producteur locaux de toutes sortes.
- Objectif de développement des structures proposant ces produits et donc dans l'engagement de personnel
- Objectif de diversification et de densification du tissu économique lié à la production

Public concerné

- Producteurs locaux
- Citoyens sensibles à la consommation locale
- Citoyen en général

Porteur du projet

l'ADL avec les bénévoles de l'ancien GAC

Rôle de l'ADL

L'ADL a un rôle d'initiateur, tout comme l'ADL de Sainte-Ode-Bertogne-Tenneville l'a été. A leur exemple, l'ADL aura un rôle fédérateur et d'information.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- ADL Ste-Ode - Bertogne - Tenneville: exemple
- ancien GAC: apprendre de ses erreurs, mise en place du projet, communication,...
- Nature Attitude: partage d'expérience, mise à disposition de leur matériel, tenue de conférence informative,...
- Citoyen intéressé: s'engager dans la démarche, être proactif.

Grandes étapes de réalisation prévues

- Regroupement des personnes intéressées
- Choix de la manière dont les citoyens voudront consommer local
- Mise en place de ce projet dans les 12 mois

Résultat atteint

Rassemblement de citoyens déjà réalisés à 3 reprises:

- seules 2 personnes se sont montrées disposées à s'impliquer. Si l'intérêt est là, la volonté de travailler, de s'impliquer réellement pour pouvoir consommer local n'y est pas.
 - présence de beaucoup de commerces, porteurs, Horeca qui souhaitent offrir des services à partir des produits locaux ou des produits locaux.
- En concertation avec toutes les personnes rassemblées autour de la table, il a été décidé de ne pas perdurer dans cette voie, de laisser les porteurs de projets liés à cette thématique réaliser leurs projets. Une autre manière d'aborder le sujet à partir des producteurs probablement doit être réfléchi.
- Outre l'échec de cette manière de voir les choses, les anciens du GAC réfléchissent à le relancer sous une autre forme.

Obstacles rencontrés

- Manque d'implication de la part des citoyens
- Volonté importante de la part de quelques professionnels d'implémenter les circuits-courts dans notre localité
- Pas assez de producteurs sur le territoire

3

Participation à la plateforme TERROIR LUX de la Province du Luxembourg

1

En cours

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

ACTION RÉCURRENTÉ

L'ADL s'est positionnée comme partenaire actif dans la mise en place de la plateforme TERROIR LUX recensant les producteurs locaux. Afin d'offrir une information de qualité sur les producteurs, leurs lieux de production, les visites à effectuer chez eux, les lieux de ventes de leurs produits à tous les citoyens et touristes désirant se nourrir localement

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

L'idée est d'augmenter la quantité de vente des producteurs locaux et d'ainsi développer leur activité (et engager éventuellement d'autres personnes).
L'objectif est de faire évoluer l'ADL au sein du milieu des producteurs pour positionner à nouveau Saint-Hubert comme terre d'accueil des producteurs locaux. Ainsi, l'ADL souhaite développer le tissu économique lié à la production locale.

Public concerné

- producteurs locaux
- lieux de vente des produits locaux

Porteur du projet

Province du Luxembourg

Rôle de l'ADL

Rôle de partenaire actif, c'est-à-dire participant aux réunions de travail, en travaillant à la promotion de la plateforme et à l'inscription des producteurs sur celle-ci. Elle a un rôle critique et de relai des informations de terrain envers la Province.

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

- Province: coordination, financier, promotionnel
- ttes les ADL's: relai du terrain, promotion, avis critique

Grandes étapes de réalisation prévues

- Meilleure organisation et définition des termes utilisés pour le classement
- Mise à jour des producteurs présents (action constante)
- Développement de manière interactive de la plateforme de manière à la faire "vivre"

Résultat atteint

- Recensement pour Saint-Hubert
- Définition des termes utilisés

Obstacles rencontrés

--	--	--

4	Mise en place avec les acteurs de l'économie sociale du territoire d'une réflexion pour la mise en place d'une entreprise d'économie sociale pour l'entretien des cours d'eau, fontainiers et cantonniers de rivière.
---	---

1

Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

5 Création, en collaboration avec une agence intérim, d'un organisme regroupant les employeurs locaux en vue de faciliter l'engagement intérim des étudiants, principalement de Saint-Hubert, durant les week-ends et les périodes de vacances.

1

Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Remplacer par le salon dédié aux étudiants et aux lers emplois.

Description du projet

Cfr action 4 de l'objectif n°1 moyen terme de la priorité n°3

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

4.2.1.3.4. Objectifs et actions à long terme (10 ans)

Objectifs :

N°	Intitulé	Statut
1	MISE EN PLACE DE FORMATIONS POUR SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL.	En cours

Pourquoi l'objectif a-t-il été supprimé ?

Actions :

N°	Intitulé	N° Objectif concerné	Statut
1	Sensibilisation des acteurs du commerce local et de leurs employés pour suivre des formations aux métiers d'accueil (Horeca).	1	Prévue mais non entamée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

2	Zone économique aérodrome et développement économique : suivi des projets lancés par l'aérodrome et synergie éventuelle.	1	En cours
---	--	---	----------

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

Description du projet

L'Aérodrome est un pôle d'intérêt de Saint-Hubert relativement méconnu. Son domaine d'activité étant extrêmement précis et dédié massivement à une activité particulière, il n'attire pas les foules. Or, il a récemment été repris en partie par la Ville de Saint-Hubert. Celle-ci désire en faire un lieu fort pour les habitants mais également pour les visiteurs. D'autre part, les activités de l'Aérodrome engagent une certaine activité économique en lien avec les disciplines pratiquées sur le site: gestion de pistes et de voies aériennes, vols essai ou initiations, formations, mécanique, Horeca, etc. Le projet vise à développer une stratégie de développement commune à tous les organismes présents sur le site et à faire profiter chacun d'une meilleure notoriété

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Le but est de promouvoir et de développer le site d'un point de vue touristique et économique.

Public concerné

Toutes les entités présentes sur le site:

- Centre National de Vol à Voile
- Société de Gestion de l'Aérodrome
- Exploitant de l'hôtel-restaurant "Les 100 ciels"
- Divers asbl en lien avec le vol: AirEvasion, Air Loisirs,...
- Divers locataires des bureaux (dont l'ADL)

Porteur du projet

L'ADL dans un premier temps puis la Société de Gestion qui est le gestionnaire du site.

Rôle de l'ADL

L'ADL a son rôle à jouer en intégrant le site comme lieu touristique en épaulant les actions du Royal Syndicat d'Initiatives (implantation de la station de ski) et la Grande Forêt de Saint-Hubert (porte d'accès à la forêt).

L'ADL a également un rôle à jouer dans le développement de la partie économique (transformation d'une zone forestière en zone ZACC qui serait développée en tant que zoning artisanal).

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Chaque partenaire doit promouvoir le site de manière générale en plus de ses activités particulières. Chacun doit vouloir un développement pour ce site et s'intégrer dans une optique commune.

Grandes étapes de réalisation prévues

Les grandes étapes dépendront de la stratéliste commune à développer sur le site.

Résultat atteint

Rencontre de tous les organismes de manière indépendante.

Obstacles rencontrés

- Manque de disponibilité des entités: les membres habitent de manière général assez loin de l'Aérodrome et n'y viennent que lorsqu'ils veulent voler ou pour une obligation, le week-end et en soirée généralement. Une rencontre de base est donc toujours compliquée.
- Un esprit un peu obtus des membres qui sont là uniquement pour voler et non pour le site et son développement.

3

Archives de l'Etat de Saint-Hubert : mise en place, en collaboration avec les associations de la ville, d'ateliers de sentiers de la mémoire en vue de transmettre le savoir des « anciens » vers les plus jeunes.

1

Supprimée

Pourquoi l'action a-t-elle été reportée ou supprimée?

L'action est supprimée car les Archives de l'État vont quitter Saint-Hubert d'ici quelques années.

Celle-ci doit donc être repensée dans le but de mettre en valeur le patrimoine historique important de Saint-Hubert.

Description du projet

Objectifs en terme de création d'activité économique et de création d'emploi

Public concerné

Porteur du projet

Rôle de l'ADL

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Grandes étapes de réalisation prévues

Résultat atteint

Obstacles rencontrés

5. Tableau récapitulatif

Priorité 1

LE TOURISME ET L'IMAGE DU TERRITOIRE

Objectifs court terme

Appui, aide et mise en réseau des acteurs touristiques pour valoriser les partenaires locaux et leurs actions en vue de créer la confiance et l'intérêt de développer des projets communs

Actions court terme

Mise sur pied d'une plateforme touristique rassemblant l'ensemble des acteurs du secteur présents sur le territoire ainsi que ceux ayant un intérêt dans le tourisme de la commune.

En collaboration avec le Fourneau Saint-Michel, aide à la création d'une liaison touristique, entre le FSM et le centre-ville, par la voie la plus adéquate (voies lentes, hypo mobilités, ...) afin de découvrir le patrimoine, les artisans, ...

Massif forestier : création d'une task force afin d'intégrer l'image du massif forestier dans le plan de rénovation urbaine.

Parc à Gibier : appui au redéploiement du site et de ses nouvelles installations.

Centre Redouté : redéploiement des activités et d'une nouvelle stratégie de développement en vue d'une possible reconnaissance en tant que musée.

Soutien pour la poursuite du projet de marché des saveurs et du terroir «Le BIORQUIN » organisé tous les dimanches d'avril à Septembre: en 2016, 5 dates sont prévues. L'ADL a concilié 2 concepts en vogue que sont les apéro urbain et les marchés du terroir.

Mise en valeur des villages de l'entité via des labels de qualité existants pour augmenter la reconnaissance et l'attractivité touristique des lieux.

Objectifs moyen terme

Redéveloppement et mise en valeur du potentiel touristique existant

Actions moyen terme

Rénovation urbaine du centre-ville : mise en place, en collaboration avec IDELUX, d'une mission de suivi pour veiller à la cohérence et la bonne mise en place des recommandations du Plan Qualité Tourisme de Saint-Hubert.

Développement d'activités autour du centre « musée » Redouté : réaménagement du site de la Roseraie en collaboration avec le musée.

Mise en place d'une communication adaptée à la nouvelle politique touristique de Saint-Hubert pour développer une véritable promotion du massif forestier et de la capitale de la Chasse et de la Nature.

Réflexion globale sur la mobilité des touristes et amélioration de la signalisation des pôles de l'entité en synergie avec le Plan Communal de Mobilité.

Etude pour la mise en place d'une liaison entre l'aérodrome et le centre-ville afin de favoriser les échanges des touristes et des utilisateurs de l'aérodrome.

Objectifs long terme

Renforcer l'image de la ville

Actions long terme

En relation avec la priorité « Commerce » : Etudier, identifier et développer, en synergie avec les acteurs du commerce, une image touristique autour d'un produit local (bière, ...) en développant un concept, un label, une charte, ...

Création d'activités au départ de l'aérodrome vers le centre-ville afin d'amener le public du site à découvrir la ville.

Priorité 2

LE COMMERCE LOCAL, L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE URBAIN ET DU CADRE DE VIE : SOUTIEN ET AIDE AU REDÉPLOIEMENT

Objectifs court terme

APPUI, AIDE ET MISE EN RÉSEAU DES COMMERÇANTS LOCAUX POUR VALORISER LES PARTENAIRES LOCAUX ET LEURS ACTIONS EN VUE DE CRÉER LA CONFIANCE ET L'INTÉRÊT DE DÉVELOPPER DES PROJETS COMMUNS.

Actions court terme

Mise sur pied d'une plateforme "Commerces et Cadre de Vie" réunissant l'ensemble des acteurs du secteur présents sur le territoire ainsi que ceux ayant un intérêt dans le développement du commerce local de la commune dans l'optique d'aider à la relance de l'association des commerçants

Lancement d'une étude scientifique sur la problématique du commerce local et les solutions à y apporter

Réalisation d'un cadastre des surfaces commerciales libres au centre-ville et mise en place d'une communication pour en assurer la promotion.

Création d'un guide économique des commerces et artisans locaux ainsi que d'un portail Internet multilingue pour assurer la dynamisation du centre-ville.

Accompagnement pour la création de l'équipe de la Maison Médicale et de son fonctionnement.

Création d'un PLAN FORMATION à destination des commerçants et indépendants

Objectifs moyen terme

SOUTIEN ET REDÉPLOIEMENT DU COMMERCE LOCAL.

Actions moyen terme

Suivi de l'analyse scientifique sur la problématique du commerce local et mise en place d'actions pour répondre aux conclusions de l'étude (incitants financiers, vaste opération de rénovation des façades, formations des commerçants, ...).

Aider à la sensibilisation des riverains du centre-ville et de la zone commerciale à l'intérêt de l'entretien de leur façade et de leur embellissement.

Aider les commerçants dans la mise en place de manifestations récurrentes, en collaboration avec l'association des commerçants, pour répondre aux besoins de promotion et de dynamisation des commerces et artisans de l'entité.

Etudier, identifier et développer, en synergie avec les acteurs du tourisme, une image autour d'un produit local (concept, label, charte, ...).

Collaboration à l'étude de mobilité en vue d'améliorer la mobilité au centre (circulation, zone piétonne, parkings,..) en coordination avec les recommandations faites par Plan Qualité Tourisme de Saint-Hubert.

Objectifs long terme

OUVERTURE DU COMMERCE ET DE SA ZONE DE CHALANDISE.

Actions long terme

Suite à l'étude scientifique et en fonction de l'espace bâti actuel du centre-ville, lancement d'une réflexion, avec les acteurs concernés, sur un réaménagement favorable au développement commercial.

Aide auprès des commerçants pour la mise en place d'actions développant le label « Saint-Hubert »

Priorité 3

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Objectifs court terme

APPUI, AIDE ET MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR VALORISER LES PARTENAIRES LOCAUX ET LEURS ACTIONS EN VUE DE RELANCER L'EMPLOI ET DE CRÉER DE NOUVEAUX SECTEUR D'ACTIVITÉS.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET TRAVAIL DE SON IMAGE POUR AUGMENTER SON ATTRACTIVITÉ

Actions court terme

Mise en place d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs économiques du territoire en vue de la création d'un club d'entreprises (organisation de petits déjeuners de l'entreprise, mise en place d'outils pour l'accueil de nouvelles entreprises).

Soutien aux agriculteurs à travers l'organisation d'informations ciblées sur les possibilités de diversification (cultures, infrastructures touristiques, aides financières, aides à l'investissement,...)

Mise en place en collaboration avec l'asbl DEFITS (plan de cohésion social) et du Forem, de séances de les demandeurs d'emploi

Mise en place d'un évènement à destination de la jeunesse autour des jobs d'étudiant en collaboration avec InfoJeunes et des lers emplois de type employé ou indépendant.

Accueil et suivi des porteurs de projets sur le territoire

Soutien et aide au développement d'une plateforme de co-working, d'entreprise intégrée et de tiers-lieu.

Vitrine de l'emploi

Refonte et adaptation du site communal pour faciliter l'information

Objectifs moyen terme

SOUTIEN ET AIDE AU REDÉPLOIEMENT DU SECTEUR ÉCONOMIQUE LOCAL.

Actions moyen terme

Etudier, identifier et développer, en synergie avec les acteurs du tourisme, une image autour d'un produit local (concept, label, charte, ...).
répondre aux conclusions de l'étude (incitants financiers, vaste opération de rénovation des façades, formations des commerçants, ...).

Collaboration avec l'ADL de Tenneville-Sainte-Ode et Bertogne dans le cadre d'un développement de circuits courts pour les produits du terroir.

Participation à la plateforme TERROIR LUX de la Province du Luxembourg

Mise en place avec les acteurs de l'économie sociale du territoire d'une réflexion pour la mise en place d'une entreprise d'économie sociale pour l'entretien des cours d'eau, fontainiers et cantonniers de rivière.

Création, en collaboration avec une agence intérim, d'un organisme regroupant les employeurs locaux en vue de faciliter l'engagement intérim des étudiants, principalement de Saint-Hubert, durant les week-ends et les périodes de vacances.

Objectifs long terme

MISE EN PLACE DE FORMATIONS POUR SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL.

Actions long terme

Sensibilisation des acteurs du commerce local et de leurs employés pour suivre des formations aux métiers d'accueil (Horeca).

Zone économique aéroport et développement économique : suivi des projets lancés par l'aéroport et synergie éventuelle.

Archives de l'Etat de Saint-Hubert : mise en place, en collaboration avec les associations de la ville, d'ateliers de sentiers de la mémoire en vue de transmettre le savoir des « anciens » vers les plus jeunes.

6. Échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de l'inter-ADL

Date	Lieu	Thème	Utilité
23 / 02 / 2016	Sainte-Ode	Quinzaine du Bœuf (Province du Luxembourg, APAQW, Confrérie des Bouchers)	<ul style="list-style-type: none"> - participation à cet évènement via nos Apéros & Marchés du Parvis - Saint-Hubert patron des boucher rassemble chaque année de nombreux bouchers à la même période
23 / 02 / 2016	Sainte-Ode	Union des commerçants	Echanges avec l'ADL d'Houffalize -La Roche qui lance également son union des commerçants: ouverture à d'autres options, à ce qui marche dans un territoire limitrophe
14 / 04 / 2016	Anhée	Système de fidélisation des commerces	Connaissance des différences entre applications pour une mise en œuvre potentielle à St-Hubert
14 / 04 / 2016	Anhée	Marché du Terroir	<ul style="list-style-type: none"> - échange de listing d'artisans - conseils pratiques d'organisation - conseils sur la législation en vigueur

7. Formation continue des agents

Date	Lieu	Durée	Sujet	Organisme dispensateur	Adéquation de la formation par rapport au plan d'actions
13 / 09 / 2016	Namur	2 jours	Formation en comptabilité de base	UVCW	Lien fort avec la gestion de l'asbl ADL
07 / 06 / 2016	Han	1 jour	États généraux des circuits-courts	Province du Luxembourg	Très bon.
10 / 05 / 2016	Amberloup	2 jours	Mobilisation des partenaires	UVCW	Moyen S'il s'agit d'un problème récurrent, ce n'est pas la théorie agrémentée d'exercices qui nous permet de dépasser ces soucis.

8. Formation continue des agents

Date	Lieu	Durée	Sujet	Organisme dispensateur	Adéquation de la formation par rapport au plan d'actions
22 / 09 / 2016	Esneux	1/2 journée	Identité territoriale et facteur d'attractivité	UVCW	Très intéressant, excellent

9. Communications

Citez les moyens de communication auxquels vous avez eu recours pour faire connaître les actions initiées ou coordonnées par l'ADL

- Le Bulletin Communal de la Commune de Saint-Hubert
- Site communal en reconstruction donc inutilisable actuellement
- Une page Facebook
- Site Internet en création: url propre mais hébergé par le site communal.
- Communication classique: affiches, flyers,... (avec l'aide du Royal Syndicat d'Initiatives)
- Conférence de presse, communiqués de presse, interview: relai via la presse locale et provinciale.

10. Liste des documents à joindre

Il est préférable de joindre des fichiers au format ZIP (compressé).

- Annexe 1
- Annexe 2
- Annexe 3

Nombre TOTAL de documents joints

11. Déclaration sur l'honneur et engagements

Je soussigné :

Nom

Prénom

Président,

- habilité à signer
- déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.
- accepte le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engage à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets.

Ils en acceptent le contrôle par les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon et s'engagent à communiquer dans le mois tout changement d'agent et toute modification de contrat ou de régime de travail, en joignant copie des pièces probantes.

Le Directeur général,

Nom

Prénom

Le Bourgmestre,

Nom

Prénom

12. Protection de la vie privée et voies de recours

12.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l' Emploi et de la Recherche ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

12.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.
Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.
2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.
Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local une association du non marchand une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

Précisez :

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

Pourquoi n'avez-vous pas rempli le formulaire électroniquement ?

- je ne savais pas qu'il existait une version électronique ou il n'en existe pas
- on me l'a donné en version papier
- je n'ai pas confiance en l'électronique
- c'est trop compliqué
- autre

Précisez :

- Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

Pourquoi avez-vous abandonné ?

- je ne voulais pas me créer un espace personnel
- je ne savais pas comment joindre les annexes
- nous étions plusieurs à devoir remplir le formulaire
- les pièces à joindre étaient hors format (plans, ...)
- autre

Précisez :

- Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

Dénomination :

Téléphone:

Caroline Swennen

0 4 8 5 / 8 2 . 8 8 . 4 4

MERCI pour votre participation !